



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mardi 21 juillet 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 15 juillet 2020 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mardi 21 juillet 2020 à 20h30 à l'espace Saint-Pierre, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoir : 8 - Votants : 33 - Absent : 0.

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - Mme BALOSSIER - M. BIJEARD - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LECOMTE à M. GAUDUBOIS - M. LEFEVRE à Mme LUDMANN - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme BOUTEMY à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. BIJEARD - Mme REYNAL à M. GEOFFROY - Mme BENOIST à Mme AUNOS - M. BOULANGER à Mme PRUVOST-BITAR - **Absents :** 0 - **Absents excusés :** 0 - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 09 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Budget Primitif 2020

Madame le Maire et Monsieur GAUDUBOIS exposent :

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107,

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 relatif aux reports des dates butoirs pour l'adoption des BP et CA des collectivités territoriales.

Considérant que l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) est maintenue, ainsi que celle de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB), mais que l'ordonnance suspend le délai de deux mois maximum entre le DOB et le vote du budget : le vote du DOB pourra intervenir lors de la séance consacrée au vote du budget, à condition qu'il y ait deux délibérations distinctes.

Sommaire du Rapport d'Orientation Budgétaire

1.	Situation Économique et Sociale	3
1.1.	De la crise sanitaire à la crise économique	3
1.2.	Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020 concernant les collectivités locales	4
1.2.1.	Dotations	4
1.2.2.	Fiscalité	5
1.2.3.	Soutien à l'investissement	6

1.3.	Les dispositions à caractère financier et fiscal prises pour faire face à l'épidémie de Covid -19	7
1.3.1.	Report dates limites des votes du budget 2020 et comptes 2019 (article 4 de l'ordonnance 2020-330)	7
1.3.2.	Capacité d'action de l'exécutif adaptée (articles 3,4 et 6 de l'ordonnance 2020-330).....	7
1.3.3.	Mobilisation de 4.5 Md€ pour soutenir les collectivités par la crise et les aider à soutenir la reprise de l'activité	7
2.	Situation et Orientations Budgétaires de la Collectivité	8
2.1.	Fonctionnement	8
2.1.1.	Recettes	8
2.1.1.1.	Dotations	9
2.1.1.2.	Fiscalité locale	10
2.1.1.3.	Versement Mobilité (VM).....	11
2.1.1.4.	Autres recettes	12
2.1.2.	Dépenses	12
2.1.2.1.	Frais de personnel.....	13
2.1.2.2.	Énergie	15
2.1.2.3.	Le Service de Transport Urbain (TUS).....	16
2.1.2.4.	Subvention et soutien aux associations.....	16
2.1.2.5.	Action sociale	17
2.1.2.6.	Impact de la crise sanitaire	18
2.2.	Capacité d'autofinancement	19
2.3.	Investissement	20
2.3.1.	Dépenses	20
2.3.1.1.	Bilan des opérations d'investissement	20
2.3.1.2.	Quartier Ordener.....	21
2.3.1.3.	Politique du logement	22
2.3.1.4.	ÉcoQuartier	23
2.3.1.5.	Programme Action Cœur de Ville.....	24
2.3.1.6.	Le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).....	25
2.3.1.7.	Cadre de vie	26
2.3.1.8.	Patrimoine Historique	27
2.3.1.9.	Sécurité Publique	28
2.3.1.10.	Résidence Thomas Couture	28
2.3.1.11.	Travaux dans les écoles	29
2.3.1.12.	Récapitulatif des investissements.....	30
2.3.2.	Recettes	30
2.3.2.1.	Cessions	31
2.3.2.2.	Emprunts	31
3.	Les Budgets Annexes	32
3.1.	Budget EAU	32
3.1.1.	Fonctionnement	33
3.1.2.	Investissement	33
3.2.	Budget ASSAINISSEMENT	34
3.2.1.	Fonctionnement	34
3.2.2.	Investissement	35
3.3.	Budget Annexe ZAC de l'ÉcoQuartier de la Gare	36
4.	Programmation des Investissements Pluriannuels	36
4.1.	Projet « récurrents »	36
4.2.	Projet « en cours »	36
4.2.1.	Opération création d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Beauval	36

4.2.2.	Opération amélioration de la rue des Jardiniers	36
4.2.3.	Opération poches de stationnement	36
4.2.4.	Opération schéma d'aménagement directeur du Quartier Ordener	37
4.2.5.	Opération PEM : création d'un pôle d'échange multimodal	37
4.2.6.	Cathédrale Notre Dame de Senlis	37
4.3.	Projet en phase d'étude	37
4.3.1.	École Anne de Kiev	37
4.3.2.	Réalisation d'un conservatoire de musique et de danse	37
4.3.3.	Création d'un Centre Technique Municipal	38
5.	Conclusion	38

1. Situation économique et sociale

1.1 De la crise sanitaire à la crise économique

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai.

Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1^{er} trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2^{ème} trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3^{ème} trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019. Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain.

Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont donc se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement. Il est donc à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

À court terme l'inflation devrait rester modérée (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas).

Par ailleurs, selon le projet de loi de finances rectificative n°3 pour 2020 actuellement en discussion au Parlement, la consommation des ménages serait en fort recul sur l'ensemble de l'année. Durant la période de confinement, elle a été fortement réduite comme l'Insee l'a indiqué dans ses points de conjoncture. Du fait des mesures de restriction des déplacements et d'ouverture des commerces, la consommation des ménages a été fortement contrainte, occasionnant une sur-épargne. Depuis le 11 mai, elle redémarre progressivement mais elle ne reviendrait pas complètement à son niveau usuel fin 2020 en raison de contraintes sanitaires dans certains secteurs.

L'investissement en construction serait pénalisé par une fermeture quasi-générale des chantiers durant le confinement. L'investissement productif est affecté par la forte incertitude et par le recul de l'activité. Les flux touristiques seraient très réduits en 2020 et ne reviendraient pas à leur niveau antérieur à l'horizon de la fin 2020. Les exportations diminueraient en lien avec le recul de l'activité chez nos partenaires de la zone euro et dans le reste du monde. Toutefois, les importations reculeraient aussi fortement en lien avec la baisse de la demande intérieure.

Les aléas sur cette prévision sont importants. La capacité de rebond de l'économie française au second semestre dépendra fortement du rebond des économies partenaires et de l'évolution du contexte international, ainsi que de la rapidité du rattrapage de la demande intérieure. Les mesures prises par le Gouvernement ou la Banque centrale européenne visent à préserver le capital productif de l'économie et ainsi garantir ses capacités internes de retour aux niveaux d'activités d'avant-crise. Les prévisionnistes ayant publié récemment tablent tous sur un rebond de l'économie au second semestre, plus ou moins rapide. Les comportements de consommation et d'investissement sur le reste de l'année 2020 pourraient ralentir ou au contraire accélérer le rebond de l'économie. Au premier rang des incertitudes figurent les aspects sanitaires, qui pourraient accélérer la reprise ou à l'inverse peser sur l'activité.

L'identification d'un traitement efficace ou la découverte d'un vaccin accélérerait le rebond de l'activité. Une poursuite claire du recul de l'épidémie soutiendrait la confiance des agents économiques et faciliterait la reprise. A l'inverse, une reprise de l'épidémie et les restrictions qu'elle pourrait engendrer pèseraient sur la reprise.

Ces chiffres nationaux très dégradés pourraient avoir un impact sur les finances des collectivités publiques à travers les pertes de recettes induites par une consommation en baisse (droits de mutation à titre onéreux par exemple, moindre demande de services à destination de la population) et une économie fragilisée (moindre rendement du Versement Mobilité par exemple). Il est aussi potentiellement à craindre, comme par le passé, que l'Etat fasse supporter aux collectivités locales une partie du déficit supplémentaire issu de cette crise, notamment à travers les dotations qu'il leur verse.

Prévisions économiques pour la France		
% en moyenne annuelle	2019*	2020
Produit intérieur brut (CJO)	1,5	-11,0
Consommation finale des ménages	1,5	-10,0
Consommation finale publique	1,7	-0,3
Formation brute de capital fixe (FBCF)	4,3	-19,3
<i>dont : entreprises non financières</i>	3,7	-24,2
Importations	2,6	-15,5
Exportations	1,8	-15,5
Contribution de la demande intérieure privée hors stocks (en pt de PIB)	1,5	-9,9
Contribution des variations des stocks et objets de valeur (en pt de PIB)	-0,4	-1,1
Contribution du commerce extérieur (en pt de PIB)	-0,3	0,1
Indice des prix à la consommation	1,1	0,4
Indice d'inflation sous-jacente brut	0,8	0,4
Déflateur du produit intérieur brut	1,2	1,4
<i>Données corrigées des jours ouvrables</i>		
<i>*Comptes nationaux trimestriels (résultats détaillés du 1^{er} trimestre 2020)</i>		

1.2 Principales dispositions de la loi de finances pour 2020 concernant les collectivités locales

1.2.1 Dotations

Malgré la stabilité globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) inscrite dans la loi de finances pour 2020 avec près de 26,85 milliards d'euros, 23 900 communes ont subi une baisse de leur dotation forfaitaire en 2020, dont Senlis.

Selon le Comité des Finances Locales, les baisses de DGF pour deux tiers des communes sont destinées à financer la péréquation, qui poursuit sa progression*, et des nouvelles contraintes décidées par le législateur lors de LFI 2020.

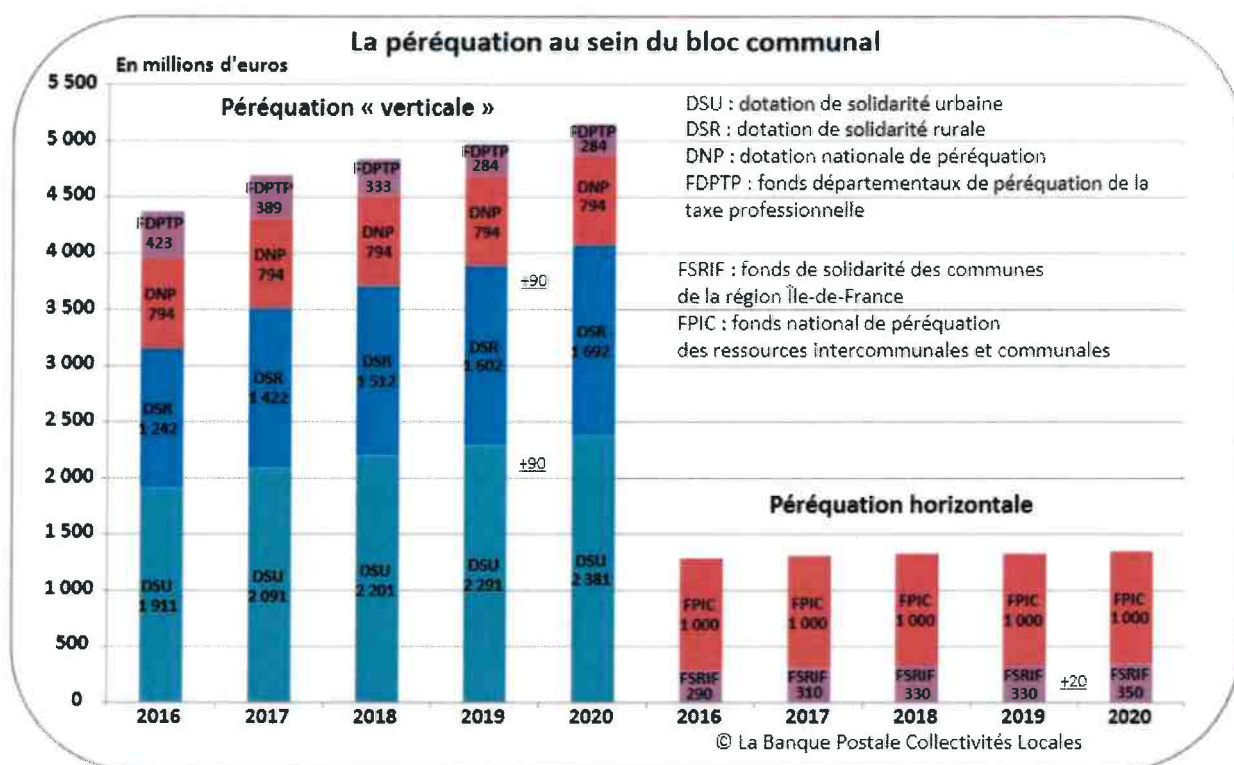
Dans ce cadre, 20 297 communes ont vu leur dotation forfaitaire écrêtée. A enveloppe constante, les écrêtements, qui sont des minorations modulées en fonction de la richesse des collectivités, permettent de financer l'accroissement mécanique des dotations forfaitaires de la DGF et certaines nouvelles augmentations votées par les parlementaires.

*La poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) se traduit par l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur de 90 millions d'euros chacune. L'augmentation de la péréquation du bloc communal à hauteur de 180 millions d'euros est financée,

comme depuis deux ans, intégralement au sein de la DGF des communes et EPCI, ce que subit la Ville de Senlis par la perte de ces deux dotations (cf. § 2.1.1.).

Pour rappel la péréquation « verticale » concerne la répartition des Dotations de l'Etat vers les collectivités locales selon des indicateurs de potentiel fiscal et de revenus des habitants

La péréquation « horizontale » concerne la répartition de crédits entre collectivités à travers (pour Senlis) un Fonds dédié (le FPIC) toujours selon des indicateurs de potentiel financier et de revenus du territoire.



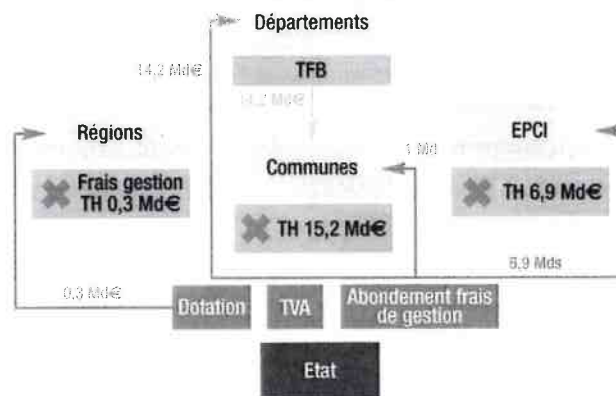
1.2.2 Fiscalité

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

La Loi de finance de 2018 avait entériné la mise en œuvre de la suppression progressive de la TH sur les résidences principales pour 80 % des français sous condition de revenus. Cette suppression s'est traduite par un dégrèvement de TH pour ces contribuables de manière progressive pour arriver à 100 % en 2020. En 2018, l'exécutif avait annoncé sa volonté de réformer plus largement la fiscalité locale en supprimant intégralement la TH des résidences principales.

Pour les collectivités, l'impact est schématiquement le suivant :

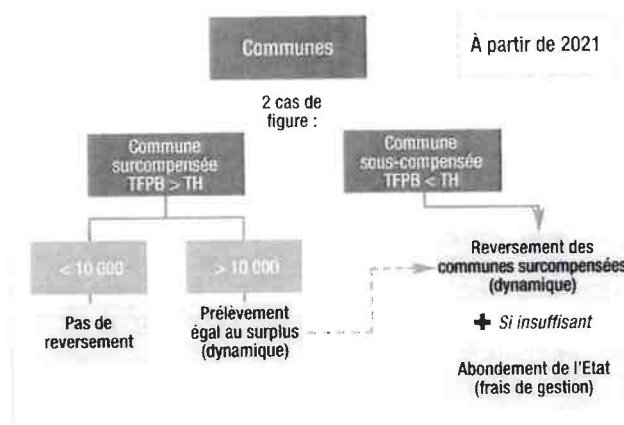
Les communes perçoivent en compensation de la perte de la TH la part de la Taxe Foncier Bâti des départements. Un mécanisme de neutralité des écarts entre les communes est prévu. Ce mécanisme prévoit un abondement de l'Etat par le transfert de frais de gestion de la fiscalité locale.



Pour les collectivités, l'année 2020 sera la dernière année de perception de la TH sur les résidences principales. A partir de 2021, celle-ci sera affectée directement à l'Etat et les collectivités bénéficieront du nouveau panier de ressources. Certaines mesures transitoires sont mises en place notamment l'impossibilité pour les collectivités de modifier les taux de TH en 2020.

Du côté des particuliers, la TH sur les résidences principales aura totalement disparu en 2023 (pour les 20 % restants non concernés par la première phase de suppression).

Le texte introduit par ailleurs un mécanisme destiné à corriger les écarts de compensation entre la TH perdue et la Taxe Foncier Bâti transférée par le département.



Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le taux retenu sera égal au taux voté en 2019.

Pour 2020, une revalorisation s'applique pour les bases de taxe d'habitation de manière différente en fonction de la nature des biens.

Les bases de la TH sur les résidences principales seront revalorisées selon un coefficient de 1,009

Les bases de la TH sur les résidences secondaires et les locaux vacants seront revalorisées pour un coefficient forfaitaire de 1,012.

Le taux de la TH étant figé, la variation des taux ne peut porter que sur les taux de taxes foncières sur le bâti et le non bâti. C'est deux taxes étant liées l'une à l'autre, les taux ne peuvent augmenter plus ou diminuer moins l'une par rapport à l'autre.

1.2.3 Soutien à l'investissement local

Stabilisation des montants des enveloppes départementales de DETR (1046 M€) et de la DSIL (570M€) aux montants 2019.

Soutien à l'investissement local

Soutien à l'investissement local en millions d'euros		2018	2019	2020
Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)	Autorisations d'engagement (AE)	615	570	570
	Crédits de paiement (CP)	456	503	527
Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Autorisations d'engagement (AE)	1 046	1 046	1 046
	Crédits de paiement (CP)	816	807	901

1.3 Les dispositions à caractère financier et fiscal de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

1.3.1 Report des dates limites des votes du budget 2020 et des comptes 2019 (article 4 de l'ordonnance 2020-330)

La date limite d'adoption du budget primitif 2020 est fixée au 31 juillet 2020 (contre le 15 ou le 30 avril 2020 selon le niveau de collectivités lors d'une année classique). La date limite pour arrêter le compte administratif 2019 est également reportée au 31 juillet 2020 (contre le 30 juin 2020 pour une année classique). Le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale est transmis avant le 1^{er} juillet 2020.

1.3.2 La capacité d'action de l'exécutif adaptée (articles 3, 4 et 6 de l'ordonnance 2020-330)

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de la totalité des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette qui peut évidemment, être effectué à son échéance contractuelle. Pour les communes, les EPCI à fiscalité propre (hors métropoles) et les départements, le plafond du montant des dépenses imprévues est porté à 15 % des dépenses réelles de chaque section (contre 7,5 %) et l'ordonnance permet de financer les dépenses inscrites en section d'investissement par emprunt.

1.3.3 Une mobilisation de 4,5 Md€ pour soutenir les collectivités territoriales affectées par la crise et les aider à soutenir la reprise de l'activité.

Afin de soutenir les collectivités territoriales qui ont dû mettre en place des mesures d'urgence et voient leurs recettes baisser du fait de la crise sanitaire, le projet de loi de finances rectificative n°3 en cours de discussion au Parlement propose la mise en place de mesures d'une ampleur exceptionnelle : ce sont ainsi 4,5 Md€ qui sont mobilisés pour venir en aide aux collectivités territoriales, selon des modalités adaptées à chacune.

Parmi ces 4,5 Mds €, deux dispositifs sont susceptibles de nous concerner directement.

D'une part, pour les communes et intercommunalités (EPCI), un nouveau prélèvement sur recettes est créé, afin de compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales constatées en 2020 par rapport à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019. Ces pertes pourraient en effet placer certaines communes et EPCI dans l'incapacité d'adopter et d'exécuter un budget en équilibre en 2020. Il s'élèvera à 750 M€ dont 500 M€ dès le présent projet de loi de finances rectificative.

D'autre part, ce mécanisme de garantie de recettes fiscales sera complété par l'ouverture d'1 Milliard € en autorisations d'engagement pour financer un dispositif majeur de relance de l'investissement local et de soutien aux acteurs économiques. Ces crédits viendront accompagner l'émergence de projets de territoires, structurants

localement et favorisant la coopération entre acteurs locaux et étatique. Cette nouvelle dotation financera prioritairement des projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

Dès que ces dispositions seront définitivement votées et précisées par le Parlement, la Ville entendra déposer tous les dossiers de subventions qui lui permettront potentiellement d'obtenir des crédits supplémentaires.

2. Situation et orientation budgétaire de la collectivité

2.1 Fonctionnement

2.1.1 Recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019
013	Atténuation de Charges	315 794 €	251 696 €	91 355 €
70	Produits des services	1 482 973 €	1 484 299 €	1 729 635 €
73	Impôts et taxes	15 641 736 €	17 804 821 €	19 267 046 €
74	Dotations, subventions et participations	5 750 397 €	3 318 832 €	3 133 839 €
75	Autres produits de gestion courante	579 451 €	662 511 €	632 010 €
76	Produits financiers	4 €	20 €	28 €
77	Recettes exceptionnelles	914 883 €	810 238 €	500 351 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		24 685 238 €	24 332 417 €	25 354 265 €

Les recettes réelles de l'exercice 2019 sont en évolution positive sensible : **+ 1 021 848 € soit + 4,19 % par rapport à l'exercice précédent.**

Cette évolution est particulièrement marquée par l'augmentation substantielle du chapitre 73 (+ 1 462 225 € par rapport à 2018 soit + 8,21 %) en majeure partie grâce au dynamisme de la fiscalité locale (+ 974 916 €) et à l'instauration du Versement Transport (+ 325 000 €).

Les produits des services (chapitre 70) sont également en augmentation (mais dont presque la moitié correspond à une régularisation d'écriture) : + 245 336 € soit + 16,52 %

Les dotations et participations (chapitre 74) sont cependant en baisse de 184 993 € soit - 5,57% en très grande partie suite aux baisses de dotations en provenance de l'Etat (- 145 458 €).

Associée à une maîtrise des charges de fonctionnement, cette évolution significative reflète les capacités de la ville à dégager un autofinancement nettement supérieur aux années précédentes.

Malgré la poursuite de la dynamique fiscale (en évolution prévisionnelle de 1%) et la montée en puissance du Versement Transport, l'exercice 2020 sera cependant impacté à la fois par les effets de la crise sanitaire, au titre des produits des services suite au confinement, ainsi que de certaines recettes liées à l'activité économique (Versement Transport et droits de mutation notamment), et par une nouvelle baisse sensible des dotations de l'Etat.

2.1.1.1 Dotations

Article	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
7411	5 998 778 €	5 878 139 €	5 593 650 €	5 070 700 €	4 464 490 €	4 143 051 €	1 731 582 €	1 661 977 €	1 573 029 €	DF COM
74121	171 614 €	185 970 €	188 715 €	217 523 €	232 824 €	253 917 €	258 175 €	234 107 €	214 769 €	DSR BC
74123	163 930 €	163 930 €	163 930 €	163 930 €	163 930 €	147 537 €	122 948 €	81 965 €	0 €	DSU
741227	83 980 €	83 980 €	75 582 €	89 575 €	80 618 €	72 556 €	65 300 €	32 650 €	0 €	DNP
745	16 848 €	14 040 €	14 040 €	14 000 €	12 000 €	12 000 €	2 808 €	2 808 €	2 808 €	Instit
746	1 324 €	2 856 €		1 000 €	1 000 €					Dotation Générale Décentralisée (urbanisme)
74834	31 419 €	26 243 €	19 898 €	15 536 €	11 368 €	10 822 €	9 973 €	11 101 €	10 000 €	Compensation Exo Foncier
74835	225 594 €	218 115 €	234 351 €	264 706 €	192 844 €	283 828 €	228 007 €	248 727 €	220 000 €	Compensation Exo Taxe d'Habitation
748314	160 305 €	136 397 €	105 137 €	70 741 €	89 145 €	18 169 €	0 €	0 €	0 €	Compensation perte TP
	6 853 792 €	6 709 670 €	6 395 303 €	5 907 711 €	5 218 219 €	4 941 880 €	2 418 793 €	2 273 335 €	2 020 606 €	
	-46 132 €	-144 122 €	-314 367 €	-487 592 €	-689 492 €	-276 339 €	-2 523 087 €	-145 458 €	-252 729 €	

Les dotations en provenance de l'Etat sont en baisse en 2020 passant de 2 273 335 € en 2019 à 2 020 606 € en 2020 soit - 252 729 € (- 11 %).

Suite à la réforme des dotations de l'Etat, l'exercice 2020 est marqué par la suppression totale de deux dotations de péréquation dont bénéficiait jusqu'à présent la ville sur les trois existantes (Dotation de Solidarité Rurale (DSR), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)).

En effet, la ville ne perçoit plus en 2020 :

1. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Comme un certain nombre d'autres communes au niveau national, la ville a perdu son éligibilité à cette dotation en 2017 à la suite de la réforme de la DSU, mais un mécanisme a prévu une sortie progressive du dispositif.

La commune a perçu au titre de 2017, 2018 et 2019 des montants correspondant à une garantie de sortie.

En 2019, elle avait perçu 81 965 €.

2. La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

Cette dotation est composée d'une part principale et d'une part majoration.

La commune était éligible à la part principale en 2018 mais a perdu son éligibilité entre 2018 et 2019 et a reçu, en 2019, à titre de garantie de sortie 50% de sa DNP 2018. Cette garantie de sortie n'était pas renouvelable en 2020.

En 2019, elle avait perçu 32 650 €.

Les dotations de péréquation sont réparties en fonction de critères de ressources fiscales et de charges propres à chaque commune, comme le potentiel financier ou le revenu des habitants. Ces indicateurs, comparés à ceux des autres communes de la strate, déterminent l'éligibilité ou l'inéligibilité à une dotation de péréquation.

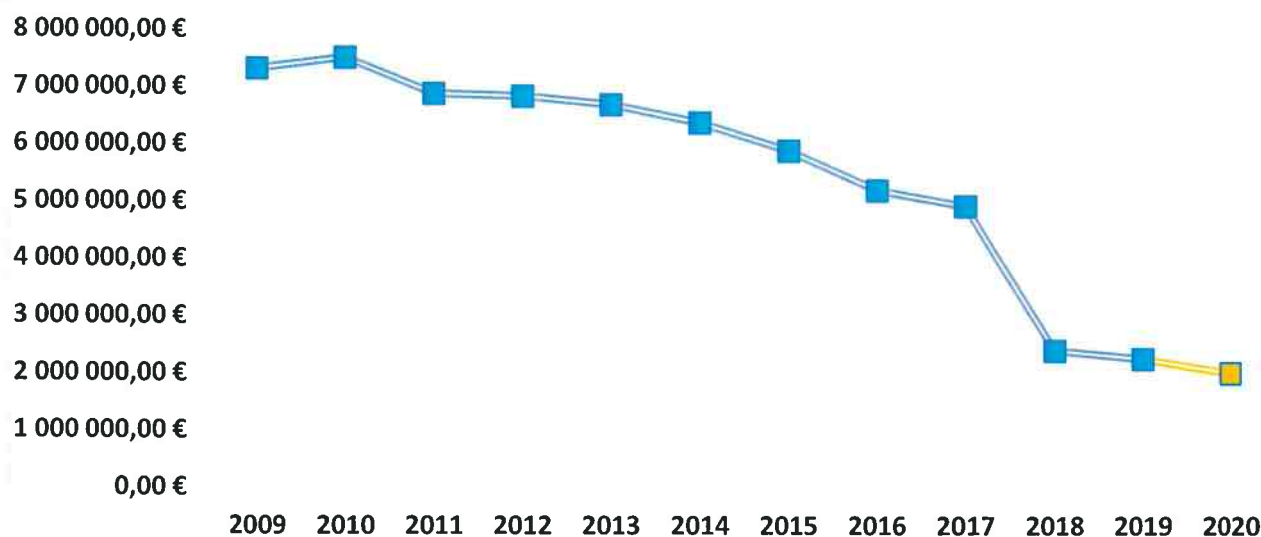
Le calcul du potentiel financier (somme du potentiel fiscal et de la dotation forfaitaire, hors part CPS) vise à prendre en compte l'ensemble de la richesse potentiellement perçue sur son territoire dont celle tirée de son EPCI d'appartenance. Le potentiel fiscal des communes appartenant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique est calculé sur la base de produits communaux mais également en grande partie sur la base de produits intercommunaux ventilés entre toutes les communes de l'EPCI au prorata de leur population.

De cette manière, le potentiel fiscal reflète la logique d'intégration et de solidarité intercommunale et territoriale. A titre d'illustration en 2019, le potentiel financier moyen des communes de la strate était de 1145€ alors que celui de la ville était de 1280€ et le revenu par habitant des communes de la strate était de 15117€ cette même année alors que celui des habitants de la commune était de 21 060€ (en augmentation entre 2018 et 2019).

Comme pour 68 % des communes, la Dotation Forfaitaire est en baisse, passant de 1 661 977 € en 2019 à 1 573 029 € soit une baisse de 88 948 €, dont la majeure partie suite à l'application du mécanisme d'écrêtement permettant de financer l'évolution des dotations de péréquation.

L'impact de la baisse de population sur la Dotation forfaitaire reste très limité, à hauteur de 13 580 € en 2019.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



Pour rappel la baisse de 4,1 M€ en 2017 à 1,7M€ en 2018 de la dotation forfaitaire, correspond au transfert de la « compensations » de la « part salaires » (CPS) de l'ex-taxe professionnelle (TP) à la CCSSO qui la perçoit en lieu et place de la commune, en vertu du passage en fiscalité professionnelle unique (FPU).

La commune perçoit en retour une partie de cette « part salaires » dans le cadre des attributions de compensation, déduction faite des charges retenues.

2.1.1.2 Fiscalité locale

La hausse significative des bases constatée en 2019 - portée par la hausse des bases de taxe foncière correspondant au bâtiment Amazon (2 500 000 €, soit un produit de 575 000 € supplémentaires) ainsi que des constructions nouvelles - permet à la ville de retrouver des capacités d'autofinancement non négligeables avec un produit fiscal ayant progressé de presque 1 M € sur une année.

L'évolution des bases pour 2020 revient à un rythme plus conforme aux tendances observées les années précédentes avec un coefficient de revalorisation des bases fiscales 2020 porté à 1 % par la Loi de Finances.

Pour la 9^{ème} année consécutive et conformément à nos engagements nous n'augmenterons pas les taux d'imposition en 2020.

Évolution des Produits fiscaux de Senlis (Ménages)

Année	Taxe habitation	Taxe Foncier bâti	Taxe Foncier non bâti	Total Ménages	Évolution	
					%	€
2012	5 404 452 €	4 761 900 €	60 633 €	10 226 985 €	+ 3,60 %	+ 355 324 €
2013	5 583 475 €	4 906 423 €	61 112 €	10 551 010 €	+ 3,17 %	+ 324 025 €
2014	5 632 596 €	4 985 946 €	60 952 €	10 679 494 €	- 1,22 %	+ 128 484 €
2015	5 685 674 €	5 038 961 €	61 379 €	10 786 014 €	+ 1,00 %	+ 106 520 €
2016	5 711 887 €	5 068 723 €	61 692 €	10 842 302 €	+ 1,98 %	+ 213 218 €
2017	5 753 885 €	5 088 749 €	62 497 €	10 905 131 €	+ 0,58 %	- 94 101 €
2018	5 765 396 €	5 183 158 €	63 172 €	11 011 726 €	+ 0,97 %	+ 106 595 €
2019	6 059 594 €	5 871 601 €	55 247 €	11 986 442 €	+ 8,85 %	+ 974 716 €
2020	6 114 492 €	5 935 145 €	55 891 €	12 105 528 €	+ 0,98 %	+ 119 086 €

2.1.1.3 Versement Mobilité (VM)

La ville de Senlis a instauré depuis le 1^{er} janvier 2019 le versement transport. Des réunions de travail avec l'association Senlis Entreprises et des sociétés non membres durant le premier semestre 2018 ont conduit à ce que l'instauration du Versement Transport puisse être échelonnée dans le temps. Le taux est évolutif conformément à l'échéancier ci-joint :

Taux Versement Transport communal	Taux Versement Transport additionnel	Total	Entrée en vigueur du VT
0 %	0,4 %	0,4 %	Situation 2018
0,25 %	0,4 %	0,65 %	Janvier 2019
0,35 %	0,4 %	0,75 %	Janvier 2020
0,55 %	0 %	0,55 %	Janvier 2021

*En 2019, le Versement Transport a généré une recette de 325 000€.
Le produit pour 2020 a été estimé à 500 000 €.
Le rendement de l'exercice 2020 pourrait être impacté par les mesures de chômage partiel mises en œuvre pendant le confinement.*

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vient d'apporter quelques modifications au versement transport.

Contexte : cette loi répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport. La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Dans son exposé des motifs, elle pose le cadre pour favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions. Elle offre un cadre contractuel pour la mise en œuvre de l'intermodalité, sous la coordination des régions, avec des « contrats opérationnels de mobilité » conclus à l'échelle de « bassins de mobilité ». Ces bassins de mobilité regroupent une ou plusieurs intercommunalités. Plus de 900 communautés de communes sur les 1000 existantes, non AOM avant l'adoption du projet de loi, devront délibérer d'ici le 31 mars 2021 pour se saisir ou non de la compétence

La loi d'orientation des mobilités renomme le « versement transport » (VT) en « versement mobilité » (VM), terminologie cohérente avec la compétence d'organisation de la mobilité.

Le versement mobilité est conditionné explicitement à l'organisation par l'AOM d'un service régulier de transport public de personnes (une ligne de bus, de car par exemple) ce qui n'était pas le cas pour le versement transport quand bien même en pratique seules les AOM dotées de services réguliers le levaient avant l'adoption de la loi.

L'AOM doit délibérer pour le mettre en œuvre. Cette délibération énumère les services de mobilité, mis en place ou prévus, qui justifient le taux du versement, ce qui constitue également une nouveauté par rapport au versement transport.

Les taux plafonds restent inchangés à l'issue de la loi LOM.

Modification du périmètre du VMa dans le cadre de la loi LOM : Dans le cas du SMTCO, à partir du 1^{er} janvier 2021 la part de VMa sera de 0%. En effet Senlis fait partie de l'aire urbaine de qui comprend moins de 50 000 habitants (INSEE) et ville de -de 15 000 habitants et par conséquent ne répond plus aux critères d'éligibilité du VMa.

2.1.1.4 Autres recettes

Les tarifs municipaux avaient été légèrement réévalués à compter du 1^{er} janvier 2019 entre 0 et 2 %. Pour rappel, l'inflation s'élevait à 1,8 % en 2018. Ils n'ont pas été modifiés depuis. Une inscription budgétaire en baisse a néanmoins été prévue compte tenu des effets de la crise sanitaire à hauteur de **1 335 250 €** au titre de l'exercice 2020 (pour un montant réalisé de 1 729 635 € en 2019).

Le montant de l'attribution de compensation institué lors du passage en Fiscalité Professionnelle Unique en 2017 restera identique à hauteur de **5 351 707 €**. A noter que ce montant évoluera favorablement à partir de 2021 à hauteur de 5 442 325 € compte tenu de la fin de la prise en charge des travaux de réfection de la digue de la Nonette par la ville (à hauteur de 90 618 € par an).

Le rendement de la Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation est attendu en baisse compte tenu, là aussi, des effets de la crise sanitaire. En 2019, cette recette s'est élevée à **1 011 089 €**.

2.1.2 Dépenses

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019
011	Charges à caractère général	5 987 094 €	6 796 419 €	6 337 426 €
012	Charges de personnel	13 130 015 €	12 914 905 €	13 137 279 €
65	Autres charges de gestion courante	1 727 093 €	1 703 902 €	1 649 074 €
014	Atténuation de produits	6 264 €	6 264 €	6 264 €
66	Charges financières	253 255 €	216 639 €	195 601 €
67	Charges exceptionnelles	41 686 €	3 561 €	13 283 €
68	Dotations provisions	0 €	0 €	100 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		21 145 407 €	21 641 687 €	21 438 927 €

De CA à CA, les dépenses réelles sont en baisse par rapport à l'exercice 2018, conformément aux objectifs affichés de maîtrise des charges de fonctionnement : - 202 760 € soit - 1,39 %.

Les charges à caractère général baissent de 458 993 € soit - 6,75 %, essentiellement grâce aux coûts énergétiques (cf. § 2.2.2.) ainsi que le recours plus important aux procédures d'achats formalisées.

Les charges de personnel évoluent de 222 374 € soit une hausse de 1,72 % (cf § 2.2.1) entre 2019 et 2018. Pour 2020, l'inscription budgétaire sera identique à l'année 2019.

Les charges financières sont en baisse, liées à la permanence de taux historiquement bas. **Elles constituent ainsi moins de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement (0,91 %).**

L'objectif pour 2020 sera de poursuivre cet objectif de maîtrise des dépenses de manière à permettre de dégager un autofinancement significatif comme en 2019. Le budget devra cependant tenir compte de l'impact négatif du covid-19 (cf tableau)

2.1.2.1 Frais de personnel

Malgré les effets inflationnistes du Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade ou d'échelon en raison de l'ancienneté ou de la réussite à un concours ou examen professionnel), la municipalité entend contenir la masse salariale, qui s'élève à 13 137 279 € (12 914 905 € en 2018) au Compte Administratif (CA), soit **61,28%** (21 438 935 €, dépenses réelles - **59,7%** en 2018) des charges de fonctionnement.

L'objectif est de limiter le montant d'ouverture budgétaire de BP à BP entre 2019 et 2020. Pour y parvenir, plusieurs leviers, qui ont été déjà utilisés l'année dernière, seront mis en œuvre :

- Quasi-suppression des emplois saisonniers (en dehors des centres de loisirs des petites et grandes vacances et de la piscine) ;
- Non remplacement des absences de courte durée et examen au cas par cas pour les remplacements de longue durée ;
- Réduction du volume des heures supplémentaires (HS) avec un objectif de 100 000 € (180 000 € en 2018 et 140 000 € en 2019). Seules les HS les plus indispensables seront mobilisées. Le déclenchement des HS se fait essentiellement aux services techniques et à la police municipale (astreintes et manifestations). Les chefs de service sont pleinement responsabilisés ;
- Non recrutement voire suppression de postes à la suite des départs à la retraite ou volontaires;
- Aucune création de nouveaux postes.

Effets covid-19 sur le budget du personnel :

Nous avons décidé le maintien des rémunérations des agents contractuels horaires et des assistantes maternelles afin d'éviter la précarisation et des salaires à taux plein de l'ensemble des agents, le mécanisme du chômage partiel ne concernant pas le secteur public.

Il y a certes, une diminution des remplacements et la suppression des centres de loisirs de printemps mais la masse salariale dans son ensemble n'a pas subi de baisse significative durant cette période.

Nous avons également décidé le versement d'une prime exceptionnelle covid-19 pour les agents ayant participé significativement à la gestion de cette crise. Une centaine d'agents pourrait être concernée pour un montant global de l'ordre de 25 000 €.

Évolution des charges de personnel

Comptes administratifs	Charges de personnel (Ville + CCAS)	% évolution	Effectif au 31/12	% évolution	Dépenses réelles de fonctionnement	% évolution
2010	12 412 945,06 €		332		21 907 914,52 €	
2011	12 116 269,21 €	-2,39%	344	3,61%	21 027 611,93 €	-4,02%
2012	12 493 286,66 €	3,11%	338	-1,74%	21 941 926,70 €	4,35%
2013	12 834 956,60 €	2,73%	325	-3,85%	22 284 463,16 €	1,56%
2014	12 922 290,02 €	0,68%	329	1,23%	21 116 460,57 €	-5,24%
2015	12 862 818,51 €	-0,46%	322	-2,13%	21 566 352,17 €	2,13%
2016	12 928 007,63 €	0,51%	321	-0,31%	22 910 820,23 €	6,23%
2017	13 285 479,99 €	2,77%	311	-3,12%	22 177 862,53 €	-3,20%
2018	12 914 905,68 €	-2,79%	312	0,32%	21 619 829,79	-2,52%
2019	13 137 279,78 €	1,72%	309	-0,96%	21 438 935,39	-0.84%
2020	13 539 010,00 € (Prévision)					

Effectifs et budget

Répartition entre types de personnels titulaires, non titulaires et autres (effectifs des agents présents au 1^{er} janvier 2020) :

Années	Titulaires		Contractuels (1)		Autres (2)		total	
	nb	ETP	nb	ETP	nb	ETP	nb	ETP
2018	253	243	58	50,9	66	31,1	377	325
	67%		15%		18%			
2019	251	242,71	61	50,66	56	26,13	368	319,5
	68%		17%		15%			
2020	249	240,82	60	50,70	58	23,10	367	314,62
	68%		16%		16%			

(1) Sont recensés les agents contractuels indiciaires et les assistantes maternelles.

(2) Sont recensés les agents horaires, les emplois aidés et les apprentis.

Rémunération

Les mesures prises au niveau national impactent directement l'évolution de la rémunération des agents en dehors du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Si le gel de la valeur du point d'indice est toujours maintenu et si les taux de cotisations patronales sont stabilisés, en revanche, le dispositif gouvernemental en faveur des agents de la fonction publique, dénommé « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) qui avait été suspendu en 2018, s'est poursuivi en 2020 : il se traduit par une revalorisation des indices majorés de rémunération pour certains agents relevant des catégories d'emplois A et C.

Le reclassement indiciaire suite à l'application du PPCR est estimé à + 25 000 €.

L'évolution du GVT entre 2020 / 2019 est estimée à + 170 000 €.

Les postes créés en 2019 (chargé de la mobilité, chargé cœur de ville et chargé VRD) et mis au budget cette année représentent un montant de : + 164 000 €.

L'instauration du jour de carence en cas d'arrêt maladie ordinaire a une incidence sur la rémunération estimée à 10 000 € cette année en raison de la suspension du jour de carence durant l'état d'urgence sanitaire de mars à juillet 2020.

- Élections municipales : + 20 000 € pour 2 tours. Il s'agit du montant global des indemnités versées aux agents intervenant le jour du scrutin (le dimanche).

- Prime exceptionnelle Covid : + 25 000 €

- Le régime indemnitaire

Montant par année			
2017	2018	2019	2020
1 550 309 €	1 526 865 €	1 593 000 €	1 665 000 €

Il n'y a pas de modification majeure dans la composition du régime indemnitaire des agents municipaux. Tous les agents bénéficient d'une prime mensuelle minimale de 30 euros bruts par mois.

- Les avantages en nature

Avantages en nature	Nombre d'agents concernés
Avantage logement	<ul style="list-style-type: none"> • 18 gardiens d'équipements municipaux sont logés pour nécessité absolue de service. • 21 agents sont logés à titre à payant sur des montants de loyers très modérés. • 1 instituteur est logé à titre gratuit. • 2 professeurs des écoles sont logés à titre à payant sur des montants de loyers très modérés.
Avantage véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction. • 9 agents bénéficient d'un véhicule de service avec remisage à domicile. (Selon la délibération du conseil municipal n° 48 du 28 mai 2014)

Temps de travail

Il n'y a pas d'évolution du temps de travail dans la collectivité depuis le passage aux 35 heures en 2002. Le principe demeure, pour un agent à temps complet d'effectuer un temps de travail de 39 heures hebdomadaires compensées par des jours RTT.

Certains services ont des cycles de travail annualisés sur la base de 1 607 heures : les directions de l'éducation, de la restauration scolaire et celle des sports. *Par exemple, les agents spécialisés des écoles maternelles travaillent 40 heures hebdomadaires en période scolaire et sont de repos pendant les vacances scolaires à concurrence des 1 607 heures annuelles travaillées légales.*

Prospective sur 4 ans sur la base d'une évolution de 2%/an

A périmètre de service égal, l'évolution de la masse salariale sur 4 ans, sur une base d'évolution de **2%/an**, peut-être établie de la manière suivante :

2020	2021	2022	2023	2024
13 539 010 €	13 809 600 €	14 085 800 €	14 367 500 €	14 654 900 €

2.1.2.2 Énergie

Suite à l'évolution du prix des molécules des différents fluides, le budget énergie pour l'année 2019 a diminué d'environ 26%, soit une dépense de 1 114 917 € malgré une hausse des consommations gaz d'environ 3 %, avec le passage au gaz notamment du groupe scolaire Séraphine Louis.

La diminution des dépenses du budget fluides a nécessité une analyse des prix et des consommations des postes eau, gaz, électricité, et combustibles, sur l'ensemble des sites concernés de la collectivité pour l'exercice 2019.

Les facteurs principaux permettant d'expliquer l'état de dépenses, et les chiffres prévisionnels pour le BP 2020, sont le gel de la TICGN (Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel pour le gaz), de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le carburant et les combustibles et le cours du KWH sur l'électricité, à faible évolution sur l'exercice 2019.

Grâce à la politique énergétique mise en place par la Ville, les consommations gaz pour l'année 2019 sont légèrement à la hausse, malgré l'ajout de nouveaux sites (maison des loisirs et groupe scolaire Séraphine Louis), et une rigueur hivernale plus forte en 2019, avec une augmentation d'environ 101 MWh soit près de 3 % (Consommation gaz 2018 : 3 138 MWh ; Consommation gaz 2019 : 3 239 MWh).

Les travaux réalisés en 2019 ont porté sur le passage au gaz du groupe scolaire Séraphine Louis, remplacement d'équipements de chaudière au complexe des 3 arches, la mise en place d'outil de télégestion sur les sites à usages sportifs, la modernisation des installations de chauffage au gymnase de Brichebay, le passage en éclairage LED des sites scolaires.

Pour l'année 2020, la Ville poursuivra ses efforts de gestion de l'énergie en ciblant les sites énergivores, plus particulièrement le passage au gaz et éclairage LED du gymnase Yves Carlier, la modernisation du chauffage du gymnase de Beauval, le passage en éclairage LED des équipements publics.

Ces efforts s'accompagnent également de la campagne d'équipement sur les 166 bâtiments communaux de robinets thermostatiques, de sondes d'ambiance et de télégestion des chaufferies en continu.

Un tableau de bord relatif à la projection financière de la répartition des fluides sur l'année nous permettra en outre de vérifier mensuellement que la facturation reçue ne dépasse pas le budget prévu.

Pour 2020, les budgets fluides ont été calculés en tenant compte des augmentations réglementaires, et des économies substantielles à réaliser, répartis comme suit :

	BP 2019	BP 2020		
Eau	116 500 €	137 000 €	+ 20 500 €	+17,59 %
Gaz	538 500 €	516 000 €	- 22 500 €	- 4,18 %
Electricité	827 000 €	778 000 €	- 49 000 €	- 5,92 %
Combustibles	153 000 €	125 500 €	-27 500 €	-17,97 %
Carburants	134 000 €	89 500 €	- 44 500 €	- 33,21 %
TOTAL	1 769 000 €	1 646 000 €	- 123 000 €	- 6,95 %

Part de l'énergie dans les charges à caractère général

Énergie	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gaz - Électricité	1 026 008,51 €	1 171 506,28 €	1 226 212,12 €	1 083 240,12 €	1 395 689,84 €	1 000 914,39 €
Fuel	187 883,17 €	153 310,95 €	144 992,88 €	116 031,35 €	125 099,16 €	114 003,43 €
Total Fluides	1 213 891,68 €	1 324 817,23 €	1 371 205,00 €	1 199 271,47 €	1 520 789 €	1 114 917,82 €
Charges générales	6 459 636,49 €	6 906 376,12 €	7 592 226,02 €	6 759 248,16 €	6 796 390,52 €	6 337 426,00 €
% Fluides	18,79 %	19,18 %	18,06 %	17,74 %	22,37 %	17,60 %

2.1.2.3 Le service de Transport Urbain (TUS)

Dans la continuité de service du transport urbain senlisien à titre gratuit, le budget de fonctionnement 2020 s'élève à 1 100 000 €. Le budget 2019 s'élevait à 1 000 000 € pour globalement 260 000 km parcourus. Le parc de véhicules se compose de 5 bus de marque Setra équipés de girouettes blanches et climatisés, de 4 minibus Renault master équipés de girouettes, 1 minibus Mercedes véhicule de réserve et 1 autocar Iribus affecté sur les renforts scolaires et sorties occasionnelles.

Cette légère augmentation du budget de fonctionnement s'explique par plusieurs projets qui verront le jour au cours de l'année 2020 :

- Création d'une nouvelle ligne qui desservira la zone d'activités des portes de Senlis.
- Ajustement d'horaires des lignes dont le TUS 3 et le TUS 1

Un Budget d'investissement pour 2020 de 80 000 € sera consacré à la politique de mobilité afin de poursuivre le développement des modes de transport et faciliter les déplacements à pied et en vélo.

2.1.2.4 Subventions et soutien aux associations

La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèvera à **688 504 €** en 2020, identique à l'année 2019 (689 443 €).

L'enveloppe allouée aux associations restera identique aux années précédentes à hauteur de **400 000 €** confortant le soutien important accordé par la ville au secteur associatif, qui se complète par la mise à dispositions de moyens matériels et humains par la mise à disposition de salles et l'accompagnement logistique lors de l'organisation de manifestations.

2.1.2.5 Action sociale

Notre politique sociale doit plus que jamais demeurer à l'écoute des plus fragiles et soucieuse de chacun. De fait, une part non négligeable de l'enveloppe budgétaire allouée aux associations est dédiée au secteur social (Bel'Age, les restos du cœur, l'association des soins palliatifs, l'aide à domicile de Senlis...)

Les mesures telles que l'application du quotient familial pour les prestations aux familles, la mise à disposition de locaux pour permettre la tenue de permanences d'information, seront maintenues en 2020.

2020 sera aussi une année de poursuite de la politique menée depuis plusieurs années en faveur de nos aînés. Le second salon de l'autonomie prévue initialement en mars 2020 se tiendra courant du dernier trimestre 2020, à la résidence Thomas Couture et renseignera nos seniors et leurs familles sur les activités de bien-être et de loisirs. Afin de faire face à la fracture numérique, des ateliers informatiques se développeront en complément de l'offre déjà existante à la médiathèque, à la résidence Thomas Couture. Ceux-ci seront ouverts prioritairement aux résidents de Thomas Couture mais aussi sur inscription aux seniors senlisiens.

La ville devrait également signer la charte France Alzheimer, officialisant ainsi son partenariat avec l'association en devenant « Ville aidante Alzheimer ». Ceci afin de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Le dispositif « Pass Permis » conventionné avec le département et centralisé par l'action sociale perdurera, et pourra voir les missions citoyennes renforcées auprès d'autres services de la ville.

Concernant la Petite Enfance, l'ouverture fin janvier 2020 de la Maison de la Petite Enfance a permis notamment de regrouper la crèche familiale et un nouveau multi accueil de 40 places « Les Berceaux Brunehaut » permettant la création de 16 places supplémentaires. Ce dernier est passé en délégation de service public. 7 agents municipaux travaillant auparavant au multi-accueil Saint Péravi et à la halte-garderie Bonsecours ont été mise à disposition de cet équipement.

Actions menées pendant la crise sanitaire :

La direction Action Sociale a joué un rôle important pendant la crise sanitaire de la covid-19 en faisant le lien entre les particuliers isolés, les associations et des bénévoles.

Une recherche par les agents du service dans les pages blanches des numéros de téléphone des seniors inscrits sur le registre des seniors dans le cadre des colis et repas a permis d'appeler plus de 500 seniors afin de prendre de leurs nouvelles et de connaître les éventuelles situations de détresse. Plusieurs agents de la ville de différents services ont contribué à cette action ainsi que la Gendarmerie.

L'appel à des bénévoles pour venir en renfort et aider les seniors senlisiens en difficulté (absence de passage de leur famille ou entourage habituel) a permis de maintenir un réel lien social. Ainsi, 30 particuliers sur 45 inscrits ont été sollicités par le service en complément de l'aide des associations sociales fortement présentes pendant le confinement. Ces particuliers se sont engagés par le biais d'une attestation de bénévolat à appeler régulièrement plus d'une centaine de seniors et à répondre si besoin à leur demande d'attestation de déplacement et/ou de courses (alimentaires, médicaments, presse).

Le service Seniors en lien avec le CCAS a également mis en place des plans d'aide en urgence pour des seniors (aide à domicile notamment pour prise de repas, courses et toilettes).

La direction de l'Action Sociale a également fait le lien avec la gendarmerie pour visiter les seniors âgés de 80 ans et plus n'ayant pas répondu aux appels téléphoniques.

La création d'une plateforme téléphonique pour la distribution des masques de la ville a permis de prendre en compte et de suivre les inscriptions des personnes ayant des difficultés ou ne disposant pas de matériel informatique. La plateforme a également organisé les distributions de masques à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer lors des distributions organisées les 8,9, et 19 mai.

Le service petite enfance via sa crèche familiale a continué d'accueillir 55 enfants au domicile des assistantes maternelles dont 15 enfants de familles prioritaires.

La résidence autonomie s'est adaptée aux mesures gouvernementales. Le personnel a fait le lien entre les résidents, les organismes d'aide à domicile et de soins, et les familles qui durant le confinement ne pouvaient plus entrer au sein de la résidence afin de protéger la santé de l'ensemble des locataires. Cette relation tripartite sera renforcée en 2020 par des échanges plus fréquents.

L'action du CCAS

Rappelons que le budget du CCAS est distinct de celui de la Ville. Son action étant néanmoins étroitement liée à la politique sociale de la Ville, il semble important de souligner les points suivants :

- Renforcement de la lutte contre l'isolement des seniors. Le CCAS adhèrera gratuitement en 2020 à la démarche nationale Monalisa (MOBilisation NATIONALE contre L'ISOlement des Agés) en instaurant notamment des appels ou visites de convivialité auprès des seniors en demande de lien. Cette démarche aura lieu avec le service Seniors de la Ville.
- Poursuite des actions déjà menées au sein du CCAS :
 - Politique d'aides facultatives (secours, bons alimentaires, carte seniors)
 - Mise en œuvre de l'action collective : jardin partagé au Clos de la Santé en lien avec l'association les Jardins Familiaux
 - Développement partenarial du Conseil Local de Santé Mentale
 - Lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux

A noter que durant le confinement, le service social du CCAS a continué de recevoir les publics les plus fragiles en demande d'aide et de délivrer les courriers des domiciliés et à assurer un lien avec les différents partenaires sociaux (Maison Départementale des Solidarités, CAF, CPAM, associations caritatives).

2.1.2.6 Impact de la crise sanitaire

La période exceptionnelle de la crise du covid-19 a eu un impact fort sur l'organisation des services municipaux. D'une part par la mobilisation et la réactivité dont ont dû faire preuve les services municipaux dans la gestion de cette crise à travers la solidarité envers les plus fragiles et les personnes âgées, le maintien et l'adaptation indispensable de certains services publics (sécurité, salubrité, transports urbains...), mais aussi par de nouvelles missions générées par la crise :

- La mise en œuvre d'une communication spécifique envers la population, notamment la distribution d'informations dans les boîtes aux lettres,
- L'achat et la distribution de masques avant le dé confinement à travers l'opération « Un masque pour chaque senlisien »
- L'accueil des enfants de personnel soignant par les services Enfance et Petite Enfance
- La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), puis de Reprise d'Activité (PRA) ayant permis de maintenir un fonctionnement minimal des services, notamment par le recours massif au travail à distance.

Impacts prévisionnels directs sur le plan budgétaire :

Dépenses :	Montants :
Supplémentaires (achat de masques, matériel de protection, distribution des masques, prime covid, communication...)	+ 175 000 €
Non réalisées (achats de fournitures, repas Restauration et manifestations annulées (fête de la musique, fête foraine de la St Rieul, feu d'artifice du 14 juillet...)	-300 000 €
Soldes dépenses :	-125 000€

Recettes :	
Supplémentaires (subvention Etat pour acquisition masques)	+ 30 000 €
Non réalisées (participation des familles, subventions CAF, exonération droits de place et gratuité du stationnement)	-300 000 €
Solde recettes :	-270 000 €
SOLDE TOTAL :	-145 000 €

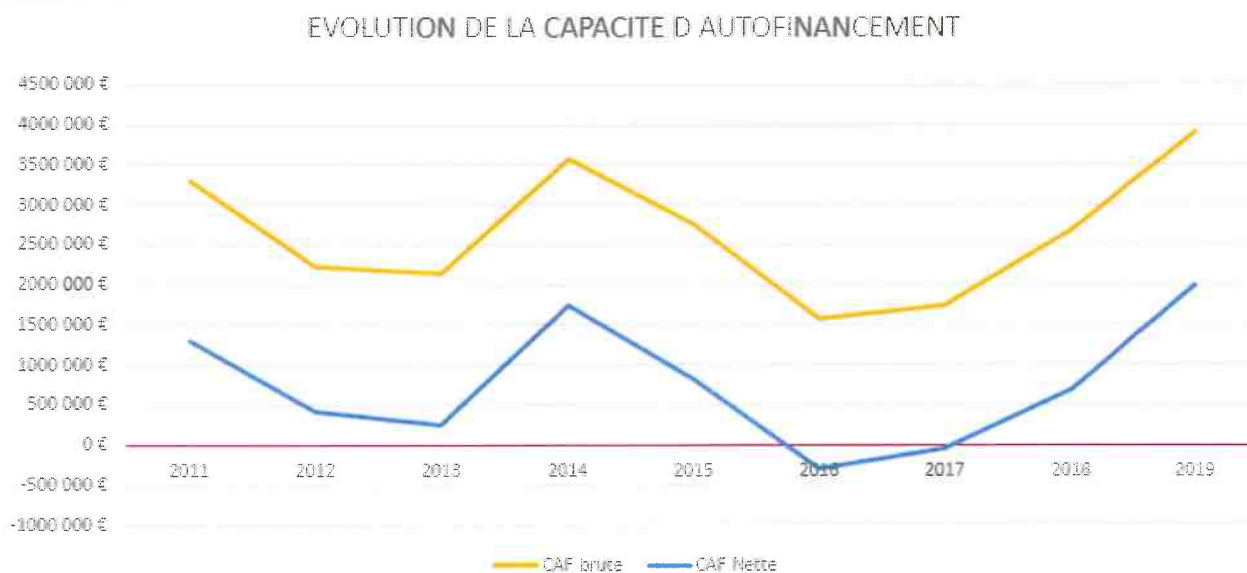
L'impact budgétaire direct de la période de crise sanitaire est ainsi évalué à **145 000 €** pour le budget de fonctionnement de la ville.

D'autres impacts, non mesurables, seront à craindre, notamment les pertes de recettes sur les droits de mutation ainsi que le Versement Transport.

De plus comme indiqué au § 2.2.1, l'ensemble des rémunérations des agents a été maintenue pendant la période de confinement, y compris pour les agents horaires.

2.2 Capacité d'autofinancement

EVOLUTION DE LA CAPACITE D AUTOFINANCEMENT									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	24 139 148 €	23 863 301 €	24 129 013 €	24 685 884 €	24 311 815 €	24 476 147 €	23 920 768 €	24 332 417,38 €	25 354 265 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 836 426 €	21 633 580 €	21 983 150 €	21 116 461 €	21 566 352 €	22 910 800 €	22 177 862 €	21 641 692,44 €	21 438 935 €
CAF brute	3 302 722 €	2 229 721 €	2 145 863 €	3 569 424 €	2 745 463 €	1 565 347 €	1 742 906 €	2 690 725 €	3 915 330 €
Remboursement capital de la dette	2 006 925 €	1 816 529 €	1 894 424 €	1 833 740 €	1 931 720 €	1 872 804 €	1 783 909 €	1 999 608,14 €	1 918 737 €
CAF Nette	1 295 797 €	413 192 €	251 439 €	1 735 684 €	813 743 €	-307 457 €	-41 003 €	691 117 €	1 996 593 €
Taux Epargne brute	13,68	9,34	8,89	14,46	11,29	6,40	7,29	11,06	15,44



Après deux années de capacité d'autofinancement net négative (2016 et 2017), la tendance engagée en 2018 se poursuit nettement en 2019 avec un **niveau d'autofinancement jamais atteint depuis 2011**, fruit de la politique de maîtrise des dépenses et d'augmentation des recettes permettant le rétablissement d'un autofinancement à un niveau très satisfaisant avec un taux d'épargne brute de plus de 15%.

L'autofinancement prévisionnel pour 2020 se situera également dans cette trajectoire

2.3 Investissement

2.3.1 Dépenses

Conformément aux orientations budgétaires annoncées, l'année 2019 a été marquée par un haut niveau d'investissement.

Ainsi les dépenses d'équipements se sont élevées à **7 411 277 €**.

2.3.1.1 Bilan des opérations d'investissement

Les projets que la majorité avait proposés ont abouti et se sont concrétisés par plusieurs réalisations marquantes en 2019 :

- La livraison du pôle petite enfance sur le site de l'EcoQuartier et son ouverture en janvier 2020 : 2 434 900 € TTC et des recettes pour de 1 711 448 € soit un reste à charge pour la Ville de 623 452 €.
- La réalisation d'un terrain synthétique sur le site du complexe sportif Yves Carlier pour un montant global de 1 345 716 € ttc et des recettes à hauteur de 397 000 €.
- Le démarrage des travaux des grandes Orgues pour un montant de 170 851 €
- La réfection du parking et de la voirie avenue Paul Rougé tranche A pour un montant de 160 000 €.
- Poursuite des travaux d'entretien et de modernisation de l'éclairage public générant des économies d'énergie, pour un montant de 128 980 €
- Autres travaux de voirie pour un montant de 612 494 €
- La gestion et l'optimisation du coût de l'énergie dans les bâtiments les plus énergivores. En 2019, **723 212 €** ont été investis sur différents sites répartis comme suit :

	Bilan actualisé	
	H.T	TTC
<u>Groupe scolaire Brichebay</u>		
Faux plafond	38 155 €	45 786 €
Passage LED	15 115 €	18 138 €
Remplacement chaudière	10 368 €	12 442 €
	63 638 €	76 366 €
<u>Ecole Orion</u>		
Faux plafond	46 371 €	55 645 €
Verrière et couverture	122 076 €	146 491 €
Passage LED	6 452 €	7 742 €
	174 899 €	209 879 €
<u>Groupe scolaire Séraphine Louis</u>		
Passage au gaz	82 232 €	98 678 €
Passage LED	11 351 €	13 621 €
	93 583 €	112 300 €
<u>Groupe scolaire Argillère</u>		
Remplacement chaudière	12 263 €	14 716 €
	12 263 €	14 716 €
<u>Complexe 3 Arches</u>		
Remplacement chaudière	12 798 €	15 358 €
	12 798 €	15 358 €
<u>Gymnase Bruchebay</u>		
Mise en place de déstratificateur	15 621 €	18 745 €
Passage LED	66 200 €	79 440 €
	81 821 €	98 185 €
<u>Télégestion</u>		
Complexe 3 Arches	11 689 €	14 027 €
GS Brichebay	6 732 €	8 078 €
Gymnase Bruchebay	4 964 €	5 957 €
	23 385 €	28 062 €
<u>Tennis couvert</u>		
Remplacement couverture vestiaire	58 365 €	70 038 €
Passage LED terrain	13 203 €	15 844 €
	71 568 €	85 882 €
<u>Maison des Loisirs</u>		
Passage au gaz complet	57 175 €	68 610 €
	57 175 €	68 610 €
<u>Musée d'Arts</u>		
Remplacement chaudière	11 547 €	13 856 €
	11 547 €	13 856 €
Sous-total	602 677 €	723 212 €

2.3.1.2 Quartier Ordener

La Commune de SENLIS a acquis auprès du Ministère des Armées, en décembre 2013, l'ancien site militaire « Quartier Ordener » qui accueillait le 41^{ème} régiment de Transmission, d'une surface d'environ dix hectares. Le projet global du Quartier Ordener consiste en la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Sans préjuger de nécessaires évolutions, ce site est appelé à devenir à l'issue de sa reconversion une zone mixte accueillant des activités économiques (+ 300 emplois créés à ce jour), mais aussi des logements, des services, des équipements publics et événementiels (le manège par exemple est déjà un équipement recevant du public aux normes qui accueille de nombreuses manifestations).

Ces axes de développement du site Ordener se trouvent aujourd'hui repris dans le Programme Local de Redynamisation (PLR) ainsi que dans le Contrat de Restructuration des Sites de Défense (CRSD), respectivement conclus entre la Commune de SENLIS et l'Etat français en juillet 2012 et juillet 2016 qui catalysent certaines aides de l'Etat et autres partenaires financiers autour des projets portés sur ce terrain.

Il s'agit aujourd'hui de **réaliser l'aménagement des espaces libres** pour encadrer et accompagner l'installation des différentes activités et fonctions du site à l'échelle des 10 ha, et pour en améliorer l'attractivité. Ces aménagements devront permettre de créer des espaces libres harmonisés.

Le schéma directeur d'aménagement global et de diagnostic des réseaux a permis d'aboutir en octobre 2019 à un projet d'aménagement urbain cohérent découpant le site en 6 blocs de travaux :

- Bloc 1 : Aménagement d'un parking de 150 places, à l'est du Quartier Ordener, après démolition d'un hangar (bâtiment 40), afin de renforcer les capacités de stationnement mutualisé du site et de reprendre les réseaux. En raison de la réhabilitation de quatre bâtiments par la Manufacture de Senlis et de la première opération de logements dans les bâtiments 18 et 27, cette première phase, estimée à 1 680 000€ HT, a débuté en mars 2020 avec la notification du marché de maîtrise d'œuvre. Les travaux, prévus en 2021, permettront l'aménagement d'un parking mutualisé de 150 places, comprenant de l'éclairage public et des bornes de recharge de véhicules électriques. Cette première tranche bénéficie d'un accompagnement financier dans le cadre du CRSD base de Creil : Etat 500 000€, Région 100 000€, Département 100 000€.

A venir :

- Bloc 2 : Aménagement des espaces publics de circulation, situés à l'arrière du manège, entre les bâtiments existants (voies partagées, renforcement des réseaux, gestion des eaux pluviales, éclairage et espaces verts) ;
- Bloc 3 : Aménagement des espaces publics de circulation, situés entre l'entrée principale et le manège, et création d'un parking visiteur d'environ 30 places, après démolition du bâtiment 10, permettant d'ouvrir le site sur la Ville ;
- Bloc 4 : Réaménagement du parking existant qui passe d'environ 230 places à une jauge d'environ 300 places, accès rue des Jardiniers, afin d'améliorer ses capacités de stationnement et réduire l'imperméabilisation des sols ;
- Bloc 5 : Aménagement et viabilisation de la réserve foncière pour permettre la cession de foncier à vocation économique ;
- Bloc 6 : Réaménagement des deux places centrales, piétonnes et paysagées.

Un phasage a été proposé dans le cadre du schéma directeur mais les blocs de travaux peuvent être réalisés indépendamment, dans un phasage adapté, permettant de répondre aux besoins d'évolution du site.

2.3.1.3 Politique du logement

Engagée dans une démarche de développement d'une offre de logements pour tous, la Ville a accompagné plusieurs projets complexes, cohérents avec ses ambitions urbaines, en particulier en faveur du logement intermédiaire et des logements accueillant des familles :

- L'ancienne école élémentaire Beauval a été vendue fin 2019 au bailleur Picardie Habitat (devenu Clésence), l'acte de cession a été signé avec des clauses résolutoires de libération des lieux au plus tard en 2021, après réalisation d'un réfectoire scolaire dans l'école maternelle Beauval. Le programme immobilier consiste en 48 logements conventionnés, dont 6 maisons en accession sociale à la propriété, autour d'espaces collectifs rétrocédés à la Ville. Le PC a été délivré en juin 2020.
- Les projets de logements collectifs prévus au sein du quartier Ordener dans le cadre des conventions avec l'Etat se réalisent :
 - o La société IDEEL a obtenu son permis de construire en mars 2020, pour la réalisation de 109 logements conventionnés, dont 46 logements étudiants/jeunes actifs qui seront gérés par l'ADOHJ (association départementale de l'Oise pour l'hébergement des jeunes). Le bâtiment 27 (ancien mess de garnison) sera démoli/reconstruit, le bâtiment 18 (hébergement de garnison) sera réhabilité et fera l'objet d'une démolition partielle / extension neuve. Cette opération complexe se fait dans le cadre d'un bail emphytéotique avec la Ville (bail à construction). Le bailleur Clésence qui acquiert en VEFA auprès d'IDEEL, touchera l'aide de l'Etat (400 000€) obtenu via le CRSD (contrat de redynamisation du site de défense de la base de Creil). Les travaux démarreront en août 2020.

- La SA HLM de l'Oise étudie les conditions de réhabilitation d'un autre bâtiment d'hébergement militaire, le bâtiment 4 du quartier Ordener, pour y réaliser 18 logements conventionnés. Le PC est en cours d'instruction. Un bail emphytéotique sera également signé prochainement avec la Ville. Le bailleur percevra une aide de 274 000€ dans le cadre du Plan Local de Redynamisation.

Rappelons qu'en millésime INSEE 2017 la population est de 14 878 habitants. Pourtant le rythme de construction est soutenu sur la commune et le marché de l'immobilier est actif, le nombre de logements ne cesse d'augmenter. Le nombre de permis de construire est stable, mais pour un plus grand nombre de logements sur la commune réalisés chaque année, car la commune reste attractive, et de petits programmes privés voient chaque année le jour à Senlis, témoignant de la forte demande. Avec le desserrement des ménages, la décohabitation et le vieillissement de la population - phénomènes qui touchent l'ensemble du territoire national - le nombre de personnes par ménage ne cesse de baisser pour être de l'ordre de 2,1 en 2017 (contre 3, 4 en 1968). Près de 40% des ménages comptent une personne seule à Senlis, et près de 20% sont des ménages monoparentaux, ce qui peut expliquer ce chiffre de population.

La poursuite de l'effort de construction et notamment de logements pour les familles avec enfants et les actifs, et le soutien de logements intermédiaires permettra d'endiguer sur la durée la décroissance démographique. Les projets de renouvellement urbain en sont une des clefs.

2.3.1.4 ÉcoQuartier

L'année 2019 a été celle des travaux de la phase 1 de l'ÉcoQuartier par le groupement OPAC de l'Oise – AUBARNE immobilier. La maison de la petite enfance et l'équipement de 40 berceaux « les berceaux Brunehaut » ont été ouverts fin janvier 2020. Ce dernier est géré par la structure les Petits Chaperons Rouges dans le cadre d'une délégation de service public par la commune.

Malgré l'interruption du chantier lié à la crise sanitaire de 2020, les 117 logements de l'OPAC et des jardins Brunehaut se poursuivent pour une livraison retardée d'un trimestre a priori, janvier / février 2021 plutôt qu'octobre / novembre 2020. La livraison à la Ville du parking public de 150 places et des espaces collectifs rétrocedés suit le même calendrier.

En ce qui concerne la phase 2 de l'ÉcoQuartier au nord de la voie verte, les études se poursuivent :

La ZAC de l'ÉcoQuartier de la gare (créée en février 2014), d'une superficie de 12 ha, est conduite en régie par la commune. Un AMO (Assistante à Maitrise d'Ouvrage) nous accompagne, un marché a été conclu à ce titre avec la société TERRIDEV sur 4 ans.

Le dossier de réalisation qui reste à approuver nécessite la réalisation poussées d'études VRD (essentiellement pour la reprise de l'avenue Georges Clémenceau), le marché est en cours de préparation sur le plan technique.

Par ailleurs, en l'absence d'aménageur, la commune mène les négociations foncières afin que les parcelles soient acquises ou bien par elle ou bien par des promoteurs en adéquation avec l'ÉcoQuartier à chaque fois que cela est possible. La réalisation de leur programme donnera lieu à convention de participation avec la Ville qui touchera la participation au programme des équipements publics de la ZAC (voirie et réseaux divers). Ceux-ci seront réalisés par la Ville en régie.

Pour cela le budget annexe de la ZAC de l'ÉcoQuartier de la Gare sert à :

- Prévoir des acquisitions foncières ;
- Conduire les études techniques (études VRD, actualisation de l'étude d'impact...) ;
- Rémunérer l'AMO ;
- Réaliser les travaux de voirie et réseaux (lorsque les acquisitions foncières en cours de négociation auront donné lieu à convention de participation avec les futurs constructeurs).

A ce jour, ce sont les trois premiers points qui nécessitent l'inscription sur le BP ZAC d'une réserve suffisante (d'un montant de 681 000 € prévu au budget 2020). Un montant plus important de travaux sera inscrit lorsque ce sera nécessaire sur le plan opérationnel en fonction de l'avancée des programmes immobiliers de la ZAC.

2.3.1.5 Programme Action Cœur de ville

La Ville de Senlis est engagée dans le programme Action Cœur de Ville depuis 2018. Plan lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires (suivi par l'Agence Nationale de la Cohésion du Territoire), c'est un programme de revitalisation sur 5 ans en faveur du centre-ville.

Depuis la signature de la convention cadre ACV Senlis en septembre 2018 et suite au recrutement du coordinateur en février 2019, la Ville a fléchi des actions d'aménagement du territoire concernant les axes ciblés par le programme national en faveur des centres-villes :

- Réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- Développement économique et commercial équilibré ;
- Accessibilité, mobilité et connexions ;
- Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- Accès aux équipements et aux services publics.

La première période (2019/2020) a consisté en une phase d'initialisation, a permis la réalisation d'une prospective menée en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées, relative entre autres à la vacance des logements dans le centre-ville, l'état du bâti ancien, le fonctionnement des espaces publics, etc...

Plusieurs comités de projet se sont réunis en présence de représentants de l'Etat et des collectivités et institutions concernées par la convention : Ainsi, en septembre 2019 s'est notamment tenu le 6e comité de projet, en présence du préfet directeur national ACV Rollon MOUCHEL-BLAISOT, du préfet de l'Oise Louis LE FRANC et du sous-préfet de Senlis Jean-Charles GERAY, rassemblant les partenaires de l'Etat et locaux (Préfecture de l'Oise, ANAH, Banque des Territoires Caisse des Dépôts, Action Logement, CCI de l'Oise, CMA des Hauts-de-France, Agence d'Urbanisme Oise-les-Vallées, CAUE de l'Oise, Association des Commerçants de Senlis, Office de Tourisme de Chantilly – Senlis, Conseil Régional des Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France). Ce comité de projet avait pour objet la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre incluant de nouveaux partenaires locaux, l'ajout de l'acquisition du Pôle Petite Enfance en action mature et la présentation de la transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » en convention « d'Opération de Revitalisation de Territoire ». L'arrêté de l'Etat portant homologation de la convention cadre ACV en convention ORT de Senlis date du 13 décembre 2019.

En octobre 2019, en tant que Ville ACV, le Conseil Régional des Hauts-de-France a accordé une subvention de 372 000 euros pour l'acquisition du Pôle Petite Enfance.

Le prochain comité de projet (retardé de 6 mois du fait de la période électorale et de l'urgence sanitaire) pourrait se dérouler en septembre 2020. Il marquera le lancement de la phase de déploiement d'ACV : cette phase, qui doit être mise en place dans un délai de 18 mois après la phase d'initialisation, consiste à développer en phase projet les études avec disponibilité des financements jusqu'à fin 2022. Elle sera officialisée par un avenant (n°2) qui actera la validation du diagnostic territorial et une stratégie, les fiches actions existantes et nouvelles des projets.

L'accent sera mis avec Oise les Vallées sur l'habitat. Une pré-étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'en suivra. Elle devra fournir les éléments de décision pour lancer une action sur l'habitat ancien dans le Site Patrimonial Remarquable (secteur sauvegardé) de Senlis.

Une étude pour créer des poches de stationnements complémentaires en périphérie du centre historique et sur les cours a été lancée fin 2019 (BET Patrimoine et Paysages) et devrait être présentée à l'ABF prochainement.

La SIL (signalétique d'information locale) a été déployée, en partenariat avec le PNR Oise Pays de France, et permet de rendre lisible le jalonnement vers les commerces, équipements, services et plus généralement vers tous les lieux utiles à la vie quotidienne ou au touristes. Cette signalétique, dont le design et la couleur sobre ont été choisis pour s'intégrer à la fois au site patrimonial remarquable et aux quartiers dans un souci d'unité, représente un coût de 45 579,36 € TTC à la charge de la Ville représentant 80% du coût total de 56 974,20 € TTC engagé par le PNR. Un déploiement complémentaire est en cours de réflexion, pour un montant de 7 000€ environ.

Depuis le mois d'avril 2020, un groupe de travail « commerces » s'est mis en place, pour soutenir le commerce de proximité et son dynamisme dans le contexte de réouverture post-confinement. L'opérationnel de terrain s'est accompagné d'un courrier à tous les propriétaires bailleurs pour tenter de réduire les charges de leurs locataires commerçants. La Ville a également apporté une aide en ne percevant pas les redevances d'occupation de terrasse et voirie pour les commerçants sédentaires et forains. Une campagne de communication en faveur du commerce de proximité a été lancée : « j'aime ma ville, j'achète à Senlis ». Cette période est aussi propice à l'expérimentation de l'usage de l'espace public en centre-ville. Ainsi le stationnement a-t-il été temporairement rendu gratuit dans le cadre d'une zone bleue provisoire. Le Groupe de Travail « commerces » devrait se pérenniser pour veiller à la bonne vitalisation commerciale.

Une étude de programmation urbaine sur l'îlot Anne de Kiev a débuté fin 2019 avec le cabinet Attitudes Urbaines, afin de permettre d'établir un état des lieux et d'affiner un projet sur cet îlot en entrée de ville, en cohérence avec la prospective scolaire actualisée par Oise les Vallées depuis 2015. L'étude devrait se conclure en fin d'année 2020 par un rendu de scénarios pour l'évolution du groupe scolaire, avec proposition d'un préprogramme fonctionnel chiffré permettant de décider entre réhabilitation et démolition-reconstruction d'un groupe scolaire, la requalification d'une entrée de ville et la densification d'une parcelle avec un éventuel petit programme de logements à lancer dès 2021.

Outre cette étude pour laquelle la Ville de Senlis a bénéficié de l'assistance de la Banque des Territoires pour lancer le marché et une subvention de 25 000 €, la Banque des Territoires a également financé intégralement un certain nombre d'études pour la commune dans le cadre d'Action Cœur de Ville :

- Une étude de faisabilité est en cours, par les BET Mérimée Conseil et Adéquation, pour le déplacement du conservatoire de musique et de danse sur le quartier Ordener.
- Une étude sur les performances énergétiques de 50 bâtiments communaux par le bureau d'études SETEC, est en phase finale et fera l'objet d'une restitution aux élus en septembre 2020.
- Une étude smart city est également réalisée et pourrait être restituée aux élus et aux services de la Ville dès que possible.

Notons qu'à ce jour l'ensemble de prestations d'ingénierie cofinancé par la Banque des Territoires représente 89 554 € en plus des études financées à 100%.

En ce qui concerne le partenariat avec l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), dans l'attente du lancement d'une OPAH de centre-ville qu'elle cofinancera, elle participe à hauteur de 50% au poste de coordinateur Action Cœur de Ville (34 465 euros environ correspondant à la période d'avril 2019 à avril 2020).

Par ailleurs, l'inscription de certains projets dans le périmètre et la démarche d'Action Cœur de Ville, leur permet de percevoir une aide directe de l'organisme Action Logement (organisme en faveur du logement des actifs du territoire, conformément à sa mission traditionnelle de collecteur de l'ancien « 1% logement »). C'est le cas des projets précédemment décrits : sur l'école Beauval (Clésence), et sur les deux programmes de logements du quartier Ordener (Sa HLM de l'Oise et IDEEL/Clésence).

Sur le plan de l'animation du dispositif, rappelons que cinq Mardis Cœur de Ville se sont tenus en 2019, réunions publiques avec divers intervenants et partenaires, autour des thèmes de l'attractivité commerciale, de l'habitat en site patrimonial, du tourisme culturel vecteur de développement, et de la mobilité pour le plus récent.

Contraints par la période pré-électorale et par la situation sanitaire, ces Mardis Cœur de Ville pourront reprendre dès septembre 2020 en s'attachant à des thématiques liées aux projets d'aménagement. Le prochain Mardi Cœur de Ville pourrait être une balade urbaine liée au travail sur le document en cours d'élaboration concernant l'aide à la conception des devantures commerciales.

2.3.1.6 Le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM)

La Ville de Senlis dispose d'une gare routière qui s'est organisée depuis plusieurs années sur le parvis de la gare. Ce lieu de convergence de l'ensemble des lignes de bus/cars urbains et interurbains n'a cependant jamais fait l'objet d'aménagements adaptés à sa fonction.

Pourtant, l'existence de cet équipement est un enjeu pour la ville :

En l'absence de desserte ferroviaire, la gare routière est le lieu de passage et de correspondance de 15 lignes de transports en commun qui assurent le maillage d'un vaste territoire du Sud de l'Oise. Elle permet d'ancrer Senlis dans les réseaux de transports interrégionaux, notamment grâce aux lignes Creil-Senlis-Roissy et Compiègne-Senlis-Roissy,

La gare de Senlis a été intégrée dans le schéma de l'étoile ferroviaire de Creil et constitue un équipement participant de l'attractivité de la Ville dans le Sud de l'Oise.

Sa proximité au centre-ville, à différents quartiers d'habitation, à la zone d'activités Senlis Sud Oise, aux voies douces, contribue au développement de la multimodalité (transports en commun, vélos, piétons), diminuant d'autant le recours à la voiture.

Quatre objectifs ont conduit à lancer une réflexion pour l'aménagement de ce parvis de la gare en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) :

L'ÉcoQuartier situé derrière la gare est composé de l'imbrication de plusieurs projets dont la mise en œuvre sera progressive. L'élargissement du pont Audibert a été réalisé, l'opération des « Jardins Brunehaut » est lancée et la Zone d'Aménagement Concertée est créée. Le Pôle d'Échanges Multimodal constitue le quatrième volet de l'ÉcoQuartier, il permettra à la fois de répondre aux enjeux de développement des mobilités responsables, de valoriser un secteur de la ville aujourd'hui peu qualitatif et créer une continuité entre le centre-ville historique et le quartier en devenir,

La volonté de renforcer la mise en réseau des centralités urbaines du territoire [pilier Creil-Senlis identifiée au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT)],

La nécessité de sécuriser l'équipement. Usagers des transports en commun, voitures et cars se partagent aujourd'hui un espace public dont les aménagements ne sont adaptés ni à la fonction ni au nombre de lignes accueilli,

Le besoin de développer l'utilisation des transports en commun et de faciliter la multimodalité à l'articulation entre l'ÉcoQuartier et le centre-ville en améliorant les services rendus aux voyageurs : conditions d'attente des voyageurs, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, information,.....

L'étude de faisabilité et de programmation pour l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal a été menée conjointement par la Ville de Senlis et le SMTCO.

Cette étude a été réalisée par le Bureau d'étude INDDIGO, qui a rendu son rapport en mai 2018.

Une étude de maîtrise d'œuvre a ensuite été lancée et notifiée à un groupement d'entreprises dont le mandataire est URBICUS. Les études de maîtrise d'œuvre ont débuté au deuxième trimestre de l'année 2020.

Estimation et financement de l'opération

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ce Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) est estimé à 2 850 000 € HT.

Les montants prévisionnels de l'opération sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'étude de maîtrise d'œuvre qui devra être validée par les différents partenaires.

Cette opération est subventionnée par : le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), Fonds Européens, la Région Hauts de France, le Conseil Départemental de l'Oise. Le reste à charge de la ville sera de 30 %. Les travaux débiteront en 2021.

2.3.1.7 Cadre de vie

La ville investira en 2020 pour le cadre de vie des senlisiens 1 175 000 € afin que Senlis soit toujours une ville plus agréable à vivre pour ses habitants.

Quelques chiffres clés :

- Voirie : 685 000€
- Signalisation : 120 000 €

Dans la continuité du renouvellement des voiries, faubourg st martin, république et très récemment phase 1 de Paul Rougé. Cette année est programmée la phase 2 Paul Rougé et la mise en place du Projet de la rue des Jardiniers.

Continuité du programme de mise en accessibilité des quais de bus.

Aménagement pour favoriser la circulation douce (cycle). Pose d'arceaux vélo, marquage cycle...

Réhabilitation des sentes piétonnes à Bonsecours, au Parcours de santé et aux abords des immeubles au Fours à Chaux.

Réalisation d'un règlement local de voirie.

- Eclairage public : 160 000 €

Grâce à la politique énergétique mise en place par la Ville, pour l'année 2020, la Ville poursuivra ses efforts de gestion de l'énergie. La modernisation de l'éclairages publics se poursuivra sur les secteurs énergivores. Le déploiement des éclairages LED sera encore plus important sur les secteurs suivant ; Rue Monnet, Hallo, Boursaude, Chaussée Pontpoint...

- Aires de jeux : 100 000€

Mise en place d'une politique de rénovation des aires de jeux : un budget annuel de 100 000 € est alloué pour 2020. Nouveaux jeux : centre de loisir argilière, Primaire argilière, square Marcel Dupré, Ecole Orion, jardin du Roy

- Espaces verts : aménagements du jardin du Roy, du groupe scolaire de l'Argilère, du musée d'Art, requalification de l'avenue de Creil pour un montant de 80 000 €
- Cimetière : la réfection des allées de l'ancien cimetière se poursuivra pour un montant de 30 000 €

2.3.1.8 Patrimoine Historique

L'année 2019 a été marquée par le démarrage de sécurisation des clés pendantes (phase 1) de la cathédrale Notre Dame de Senlis. Dans le cadre des programmations pluriannuelles, la Ville a continué à remplacer les filets anti-pigeons datant de 1987, la dé végétalisation de la façade sud. Le montant global des travaux sur la cathédrale pour l'année 2019 s'est élevée à hauteur 152 747 €.

Le budget patrimoine est réparti en deux pôles :

- Le pôle patrimoine historique qui s'élève à 370 000 € répartis essentiellement cette année entre la cathédrale, le presbytère (réfection couverture, conformité des réseaux et menuiseries) et quelques rénovations de murs. Une mention particulière au chantier d'insertion « château pour l'emploi » qui participe à ces travaux de rénovation via une convention pour un montant annuel de 70 000 €. Toutes ces opérations sont également subventionnées par le département et la DRAC (94 340 €).
- **La rénovation des grandes Orgues** : Cette opération démarrée en 2017 par une étude préalable se poursuit en 2020 : les travaux sont en cours et la réception est programmée pour 2021. L'ensemble des prestations comprenant étude, travaux et mise aux normes au niveau de la cathédrale s'élève à 1 152 760.65 € pour des recettes liées essentiellement aux subventions à hauteur de 926 631.28 €.
- **Point d'étape sur le Portail Ouest** : Le portail central de la façade ouest de la cathédrale est un ouvrage exceptionnel à, au moins, deux titres. Achievé en 1208, il est richement décoré et il figure le couronnement de la Vierge, représentée assise en majesté aux côtés du Christ et reçoit sa bénédiction. C'est l'une des premières compositions connues de la sculpture médiévale sur le thème de l'Assomption. Les deux personnages, placés au même niveau, sont de taille identique. A l'origine, le portail est intégralement coloré. Des traces de polychromie, découvertes tardivement, sont encore visibles sur plusieurs de ses sculptures taillées en haut-relief.

Par ailleurs, l'état de conservation du portail est assez exceptionnel et des traces de la polychromie d'origine sont parvenues jusqu'à notre époque.

Le portail a été restauré entre 2004 et 2007 et, depuis, il est protégé par un ouvrage provisoire.

Cet ouvrage qui dégrade visuellement la cathédrale et ne permet pas la mise en valeur du portail restauré est dans un état de dégradation avancé. Il est donc nécessaire, désormais, de réaliser un dispositif de protection définitif du portail de la Vierge pour mettre en valeur ce joyau de l'art médiéval.

En 2018, la Ville a ouvert une phase déterminante en se dotant d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et en sollicitant l'expertise du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques. Cette étroite collaboration entre la ville et les partenaires institutionnels permet de soulever et de résoudre toutes les problématiques liées à la conservation du portail.

Cette nouvelle étape se traduit par le lancement d'une étude climatique dont l'objet est de rassembler des données scientifiques (température, hygrométrie, qualité de l'air, luminosité, etc) pour connaître l'impact du climat sur cette partie de l'édifice. La collecte des mesures se fera dès 2020 à l'aide de capteurs positionnés sur les voussures du portail ou ses abords immédiats. Les résultats de l'étude contribueront à connaître précisément la façon dont réagit l'ensemble du massif sculptural dans son environnement. La solution de protection pérenne la mieux adaptée s'en dégagera d'autant plus facilement qu'elle s'appuiera sur les données recueillies de façon objective et fiable.

2.3.1.9 Sécurité publique

Afin de couvrir l'ensemble de son territoire, la Ville poursuit le déploiement de la vidéo protection. En 2019 4 caméras supplémentaires ont été installées, essentiellement au niveau des entrées de ville (avenue de Compiègne, avenue Albert 1^{er}, rond-point de l'Obélisque), soit au total 46 caméras.

Concernant le poste de police municipale, Il sera procédé à des travaux de mise aux normes des locaux afin d'améliorer l'accueil des usagers et le cadre de travail des agents.

2.3.1.10 Résidence Thomas Couture

En 2019, la rénovation des salles de bain et cuisines des logements de la Résidence Thomas Couture s'est poursuivie : 8 logements ont pu être refaits suite aux départs de résidents. En 2020, cette rénovation continuera.

Des travaux sont également envisagés par l'OPAC sur 2020/2021 avec la provision de trésorerie :

- Ascenseur
- Ventilation (VMC)

2.3.1.11 Travaux dans les écoles

Le montant des travaux réalisés dans les écoles s'élève à **480 400 € en 2109**.

		Bilan actualisé	
		H.T	TTC
<u>Groupe scolaire Brichebay</u>			
	Faux plafond	38 155 €	45 786 €
	Passage LED	15 115 €	18 138 €
	Remplacement chaudière	10 368 €	12 442 €
		63 638 €	76 366 €
<u>Ecole Orion</u>			
	Faux plafond	46 371 €	55 645 €
	Verrière et couverture	122 076 €	146 491 €
	Passage LED	6 452 €	7 742 €
		174 899 €	209 879 €
<u>Groupe scolaire Séraphine Louis</u>			
	Passage au gaz	82 232 €	98 678 €
	Passage LED	11 351 €	13 621 €
	AD'AP	9 602 €	11 522 €
		103 185 €	123 822 €
<u>Groupe scolaire Argilière</u>			
	Remplacement chaudière	12 263 €	14 716 €
		12 263 €	14 716 €
<u>VIGIPIRATE</u>			
	Réalisation de plantations sur divers sites	58 611 €	70 334 €
		58 611 €	70 334 €
Sous-total		400 333 €	480 400 €

Dans le cadre des investissements menés sur les enceintes scolaires, à caractère d'économie d'énergies, plusieurs opérations ont été réalisées au cours de l'exercice 2019. Le tableau ci-dessus, synthétise la dépense engagée sur les différentes postes.

Descriptif des travaux réalisés :

- Groupe scolaire de Brichebay : Remplacement de faux plafond et des luminaires existants par des pavés lumineux LED, sur l'ensemble des salles de classes du satellite 3, y compris les circulations. Remplacement de la chaudière existante dans le cadre du contrat d'exploitation de chauffage, intégré au module dit « P3 » permettant le renouvellement des installations thermiques.
- Ecole maternelle d'Orion : Création de faux plafond et des luminaires existants par des pavés lumineux LED, sur la salle de motricité. Remplacement de la couverture en zinc, et principalement de la verrière en partie centrale présentant des signes de faiblesses et défauts d'étanchéité précédemment.
- Groupe scolaire Séraphine Louis : Suppression des installations de chauffage fuel, pour un passage au gaz, plus économique et de meilleure qualité, avec installation de 2 nouvelles chaudières. Remplacement des luminaires existants par des pavés lumineux LED, sur l'ensemble des salles de classes. Réalisation des travaux AD'AP consistant à la pose de dalles podotactiles, la pose de main courante, de mise en peinture avec contraste des escaliers.

- Groupe scolaire Argilière : Remplacement de la chaudière existante dans le cadre du contrat d'exploitation de chauffage, intégré au module dit « P3 » permettant le renouvellement des installations thermiques.
- Vigipirate : Réalisation de plantations dans le cadre du plan Vigipirate, sur les écoles Anne de Kiev, Beauval, Orion, Argilière.

Dans la continuité des investissements réalisés en 2019, il est envisagé la réalisation des travaux suivants en **2020** pour un montant estimatif de **235 000 €** :

- Ecole maternelle d'Orion : Création de faux plafond et des luminaires existants par des pavés lumineux LED, sur l'espace de restauration et l'entrée de l'école. Remplacement de la couverture en zinc, au niveau de la restauration scolaire. Remplacement de l'aire de jeux.
- Groupe scolaire de Brichebay : Remplacement de faux plafond et des luminaires existants par des pavés lumineux LED, sur l'ensemble des salles de classes du satellite 1, y compris les circulations.
- Vigipirate : continuité du déploiement du plan Vigipirate sur les écoles de Brichebay et Orion.
- Ecole maternelle Beauval : Réalisation de la phase conception pour la construction de la future cantine scolaire, en extension de l'établissement actuel. L'espace à créer correspond à une surface de 150 m² et 80 m² de réhabilitation.
- Groupe scolaire Séraphine Louis : Remplacement du sol souple de la zone aire de jeux

2.3.1.12 Récapitulatif des investissements 2020

Le montant des dépenses d'équipement s'élèvera à **4 951 570 €**.

PROGRAMME	LIBELLE SERVICES	BP 2020
GRANDS PROJETS		1 263 040,00 €
PATRIMOINE HISTORIQUE		370 000,00 €
BATIMENTS	Travaux sur le bâti communal	960 000,00 €
MOBILITE		80 000,00 €
ESPACES PUBLICS	Voirie, éclairage public et espaces verts	1 150 000,00 €
EQUIPEMENT DES SERVICES	Matériel, flotte véhicules, dotations équipements	300 000,00 €
	Administration générale et ressources humaines, propreté, restauration, petite enfance, enfance jeunesse, culture, citoyenneté, informatique, social/RPA,	
SERVICES DIVERS :	communication, police municipale, sports, urbanisme	828 530,00 €
TOTAL GLOBAL		4 951 570 €

2.3.2 Recettes

Le montant des recettes de l'exercice 2019 s'élève à **5 907 822 €**, dont **3 000 000 €** d'emprunts (cf § 3.2.2), **1 273 616 €** de Taxe d'Aménagement (montant exceptionnellement élevé par la perception de la TA correspondant au Permis de Construire du bâtiment Amazon pour **1 142 000 €**) et **676 928 €** de FCTVA.

En 2020, outre les **2 000 000 €** déjà mobilisés au titre de l'emprunt levé en 2019, un emprunt prévisionnel d'**1 000 000 €** sera inscrit.

Le FCTVA sera de **1 150 000 €** compte tenu du niveau d'investissement de l'exercice 2019.

2.3.2.1 Cessions

La municipalité maintiendra sa politique dans ce domaine en procédant à la cession des bâtiments représentant une charge inutile pour la commune. Il est capital d'ajuster nos biens immobiliers à nos moyens. Des bâtiments fermés qui se dégradent imposent non seulement des frais d'entretien très lourds, susceptibles de grever le budget communal, mais en plus ternissent l'image de la Ville. Aussi, nous allons procéder à des cessions immobilières qui permettront simultanément à la commune de limiter son endettement et de faire des investissements en fonds propres.

Les cessions ne constituent pas seulement une source de financement du maintien à niveau des équipements actuels, elles contribuent surtout à la création de nouveaux équipements et infrastructures dont la ville a besoin. La cession des équipements surannés et désaffectés doit permettre à la ville d'évoluer dans le respect des orientations du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ainsi, sont inscrits au programme de cession devant faire l'objet d'une étude, les biens suivants :

- une parcelle rue du Vieux Chemin de Pont (angle rue du moulin Saint Tron), quartier de Villevert, d'environ 5500m², qui supporte actuellement des constructions très dégradées, grange et étable accolée à une habitation.

La Ville avait acquis cette parcelle en 1992 dans le but de désenclaver le plateau agricole situé plus au nord, ayant pour vocation à être urbanisé à vocation d'habitat via une Zone d'Aménagement Différée d'environ 60 ha.

Ce projet d'urbanisation du plateau de Villevert n'étant plus d'actualité il est possible de céder ce terrain dans le cadre d'un projet immobilier prenant en compte les nombreuses contraintes du site : cavités souterraines, état des constructions, long mur en pierre à restaurer...

Par ailleurs cela permettrait de proposer à l'association des scouts une relocalisation dans un site plus qualitatif sur le plan de la sécurité notamment.

Pour mémoire, ce terrain avait fait l'objet en 2018 d'une réflexion pour un projet d'habitat participatif animée en partenariat avec le PNR Oise Pays de France, mais le faible nombre de ménages intéressés n'a pu se conclure par un engagement à porter ce projet de co-construction collaborative. Il est proposé que certains des ménages restant intéressés par ce site, s'y voient proposés un logement en fonction du futur projet.

L'estimation de France Domaine s'élève à **765 000€**.

- Les parcelles de la commune à Samoëns, assiette d'un centre de vacances sans affectation depuis l'interruption de sa gestion par la Ligue de l'Enseignement de l'Oise en 2017 : Il s'agit d'un ensemble foncier de 1,6 ha, en situation de fort dénivelé, avec une partie des parcelles classées non constructibles par le PLU de la commune de Samoëns récemment révisé. La cession du site est complexe selon les professionnels de l'immobilier local consultés. Une recette de **1,5 million d'€** pourrait cependant être raisonnablement attendue, compte-tenu de la vétusté des installations, de l'accessibilité, de l'absence de stationnement, et de la topographie du site, éloigné du centre-bourg.

Des cessions décidées précédemment doivent être sécurisées sur le plan juridique pour pouvoir se concrétiser et être portées en recettes définitives au budget communal. Il s'agit des biens de l'ancienne piscine rue Saint Etienne (**1 million €**) et de la Fontaine des Malades (**750 000 €**).

*Potentiellement, l'ensemble de ces cessions permettrait ainsi une recette globale de **4 015 000 €** au profit du financement des investissements. Toutefois, par précaution, ces recettes seront inscrites au fur et à mesure de leur réalisation.*

2.3.2.2 Emprunts

L'encours de dette de la Ville a augmenté d'un million d'euros au 01/01/2020 à hauteur de **15 583 823 €**.

Cette augmentation est le résultat d'une mobilisation à hauteur de 3 millions d'euros en 2019, et un amortissement de la dette en 2019 d'un montant de 2 millions d'euros.

La durée de vie moyenne de la dette au 31/12/2019 s'établit à **6,86 ans** hors nouvelles mobilisations à venir. Elle est en hausse par rapport à l'année dernière (5,43 ans au 31/12/2018) du fait de la progression de l'encours de dette et de l'allongement de la durée du nouveau prêt contracté.

En effet, nous avons fait le choix de nous endetter lors de la dernière campagne d'emprunt sur une durée de 20 ans amortissable contre 15 ans habituellement. Cela qui nous permet d'alléger nos contraintes d'amortissement en prospective et de bénéficier sur une durée plus longue d'un taux fixe extrêmement compétitif.

Cette stratégie a été retenue dans un contexte de marché particulièrement favorable aux taux fixes longs avec une pente de la courbe des taux très plate à long terme.

Le coût moyen projeté pour 2020 s'établit à **1,37 %**, en légère baisse (1,40% en 2019) du fait que la Ville souscrit à des emprunts avec des conditions financières performantes (0,86% pour le dernier emprunt de 4 millions de LBP sur 20 ans).

Il est prévu une nouvelle mobilisation prévisionnelle à hauteur de 3 millions d'euros en 2020 soit une augmentation de l'encours de dette d'un million d'euros (compte tenu d'un amortissement de l'ordre de 2 millions d'euros).

Dette de la Ville par habitant

Année	Au 01/01	Capital remboursé	Capital emprunté	Au 31/12 par habitant
2010	21 221 512 €	2 438 285 €	0	1 161 €
2011	18 783 227 €	2 012 916 €	0	1 058 €
2012	16 770 311 €	1 818 393 €	4 100 000 €	1 206 €
2013	19 051 918 €	1 895 301 €	0	1 100 €
2014	17 156 617 €	1 834 932 €	0	1 001 €
2015	15 321 685 €	1 933 182 €	1 200 000 €	987 €
2016	14 588 503 €	1 873 635 €	740 000 €	922 €
2017	13 454 868 €	1 784 426 €	2 802 250 €	1 013 €
2018	14 472 692 €	1 999 608 €	2 000 000 €	979 €
2019	14 473 084 €	1 889 261 €	3 000 000 €	1 054 €
2020	15 583 823 €	1 999 961 €	3 000 000 €*	

* prévisionnel

3. Les Budgets Annexes

3.1. Budget EAU

Cette comptabilité annexe à la comptabilité principale de la collectivité couvre un service dont l'exploitation est concédée à un délégataire de service public.

En conséquence, son volume est restreint aux dépenses restant à charge de la commune, à savoir le remboursement de la dette, l'amortissement des immobilisations et la réalisation d'investissements au-delà des obligations du fermier en matière de renouvellement du réseau mis à disposition. Leur financement est assuré, au principal, par la surtaxe perçue par le délégataire sur les usagers du service à la demande et au tarif fixé par la commune.

La concession de service public a été notifiée en janvier 2012 et prendra fin en janvier 2032 à la société SEAO VEOLIA. Dans ce cadre, le montant de la surtaxe est fixé comme suit :

TRANCHE (en m³)	SURTAXE EAU
	Tarif euros
1 à 30	0,1013
31 et plus	0,6544

3.1.1 Fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 575,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	729 498,31
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	245 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
	Total Dépenses	1 103 073,31
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	635 998,31
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 075,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	450 000,00
	Total Recettes	1 103 073,31

3.1.2 Investissement

La section d'investissement 2020 s'élève à hauteur de 359 000 € répartie sur différentes opérations dont suit le détail :

- Branchements en plomb : Pour 2020, il est prévu de remplacer 12 branchements.

Montant : 25 000 €.

- Diagnostic des forages : Diagnostic complet des forages du Tombray et forage Bonsecours 2

La ville de Senlis dispose de trois forages destinés à l'alimentation en eau potable.

Montant : 60 000,00 €

- DUP Bonsecours 1

L'opération de la régularisation de la DUP de forage Bonsecours 1 est en cours. L'enquête publique est prévue pour septembre 2020.

Montant estimé : 10 000,00 €

- Les opérations de travaux

ZAE CCSSO :

Renouvellement du réseau de la ZAE est prévue afin de réhabiliter le réseau au même temps que les travaux de voirie prévu par la CCSSO.

Le montant estimé à : 150 000,00 € pour AV Etienne Audibert OUEST ou AV. Felix Louat SUD

Rue du Moulin St Rieul- Pont de la voie verte

Réseau d'eau potable en mauvais état

Montant : 35 000,00 €

Pont Villemétrie :

Réalisation d'un forage dirigé afin d'enterrer la conduite d'eau potable.

Montant : 29 000,00 €

Travaux d'urgence :

Une enveloppe est réservée pour les travaux imprévus, les fuites, ou les réparations du réseau.

Montant : 50 000,00 €

3.2. Budget ASSAINISSEMENT

A l'instar du budget eau potable, ce service annexe concerne un service dont l'exploitation est concédée à un délégataire de service public. Il supporte, en conséquence, les mêmes charges (amortissement des actifs, annuité de la dette) et perçoit la même ressource (redevance communale sur le tarif de l'assainissement des eaux usées).

La concession de service public a été notifiée en janvier 2012 et prendra fin en janvier 2024 à la société SEAO VEOLIA. Dans ce cadre, le montant de la redevance est fixé comme suit :

TRANCHE (en m ³)	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
	Tarif euros
1 à 30	0
31 à 60	0,2657
61 à 120	0,6315
+ de 120	0,6245

3.2.1 Fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	92 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	490 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 000,00
	Total Dépenses	730 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	470 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	100 000,00
	Total Recettes	730 000,00

3.2.2 Investissement

La section d'investissement pour l'année 2020 s'élève à hauteur de 430 000 €.

La Ville de SENLIS poursuit sa politique en matière de mise en conformité du volet réglementaire relatif au réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales de la ville, après le renouvellement de l'arrêté des rejets de la station d'épuration en 2017 et la recherche des micropolluants à l'entrée et à la sortie de la STEP en 2018, ainsi que tous les gros travaux engagés en 2019 dans le cadre de la révision de la DSP assainissement. En 2020, la Ville, prévoit la réalisation d'un diagnostic permanent des réseaux d'assainissement ainsi qu'un schéma de gestions des eaux pluviales qui comprendra un zonage et un règlement d'eaux pluviales.

En 2020, les principaux axes concernent :

- Schéma de gestion des eaux pluviales

La réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales est obligatoire est à réaliser conformément à la réglementation.

Le coût du schéma de gestion des eaux pluviales est estimé par l'ADTO à : 210 000 €

APCP : 20% en 2020, 60% en 2021 et 20% en 2022

L'étude de schéma de gestion des EP peut être financée à 80% par l'AESN

- Diagnostic des réseaux d'assainissement : diagnostic permanent

Le montant estimé par l'ADTO : 540 000 €

APCP : 20% en 2020, 40% en 2021 et 40% en 2022

Le diagnostic assainissement permanent peut-être également financé à 80% par l'AESN.

Il sera suivi dans les années à venir par un plan d'actions et d'interventions.

- Les opérations de travaux

Extension des réseaux :

La ville de SENLIS prévoit une enveloppe financière pour les demandes de raccordement qui nécessite une extension du réseau public, suite au permis de construire ou à une mise en conformité des riverains (raccordement au réseau collectif pour la première fois)

Exemple : Extension Rue des bordeaux et d'autres autorisations d'urbanisme.

Montant prévu : 50 000,00 €

Inspection ITV ZAE- CCSSO

Afin de répondre à la demande de la CCSSO pour les travaux de requalification des voiries de la ZAE, des inspections télévisées sont nécessaires pour connaître l'état des réseaux existants et ainsi prévoir soit un remplacement complet des réseaux ou une réhabilitation par l'intérieur.

Montant : 30 000,00 €

ZAE CCSSO - Phase 1

La ville de SENLIS a prévu une enveloppe financière pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement de la ZAE.

Montant estimatif : 200 000,00 €

- Travaux avenant quinquennal de la DSP assainissement

Impact annuel avenant : 353 405,00 €

Il est à noter que cet avenant n'a aucun impact sur le prix de l'eau payé par l'utilisateur. L'impact financier de cet avenant, a été pris en charge par la Ville de Senlis.

Impact sur le budget de la Ville est de : 353 405 € TTC/ an pour une durée de 5 ans (2019-2024)

La surtaxe communale a été baissée pour prendre en charge le coût de l'avenant.

3.3. Budget annexe ZAC de l'ÉcoQuartier de la Gare

Cf. § 3.1.4. ÉCOQUARTIER

4. Programmation des investissements pluriannuels

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) présente les investissements programmés par la ville de Senlis sur son territoire pour la période 2020-2024. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

4.1. Projets « récurrents »

Objectifs : Conforter la rénovation et l'entretien de l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti de la ville de Senlis

Budget inscrit en 2020 :

- Patrimoine historique : 370 000€
- Bâtiments : 970 000 €
- Mobilité : 80 000 €
- Espace Public : 1 175 000 €
- Equipements des services : 310 000€

4.2. Projets « en cours »

Les opérations structurantes de la ville de Senlis s'élèvent à hauteur de 1 190 000 € pour 2020.
Réparties comme suit :

4.2.1 : Opération création d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Beauval

Objectifs : Favoriser les conditions idéales pour garantir la réussite scolaire dans des lieux adaptés à un enseignement de qualité.

Réalisations : rénovation du groupe scolaire Beauval, création d'un restaurant, isolation thermique, amélioration des locaux

Budget inscrit : Pour une dépense globale de 920 000 € inscrit à la PPI sur 2 ans (2020-2021) et une inscription budgétaire de 80 000 € pour 2020.

4.2.2 : Opération d'amélioration de la rue des jardiniers :

Objectifs : réfection et mises aux normes de la rue des jardiniers phase 2.

Réalisation : lancement d'une maîtrise d'œuvre en 2020 pour un démarrage de travaux programmés en 2021.

Budget : une dépense globale sur 3 ans estimée à 905 000 € avec un budget de 40 000 € pour 2020.

4.2.3 : Opération poches de stationnement :

Objectifs : rendre le centre-ville plus accessible et plus attractif en créant du stationnement en périphérie de la ville.

Réalisation : réfection du cours Thoré montmorency et création de poches de stationnement sur la rue Thomas Couture.

Budget : une opération globale sur 3 ans estimée à 793 040€, des recettes globales à hauteur de 414 710.22 € pour un budget de 93 040.00 € en 2020.

4.2.4 : Opération schéma d'aménagement directeur du quartier Ordener :

Réalisation : réalisation d'un parking mutualisé de 150 places et création de l'ensemble des réseaux de la phase 1.

Budget : la phase 1 du schéma d'aménagement directeur est estimée à 2 020 000.00 € sur 2 ans, des recettes potentielles à hauteur de 1 258 333.41 € et un budget 2020 de 120 000 €.

4.2.5 : Opération PEM : création d'un pôle d'échanges multi modal

Objectifs : fluidifier les modes de circulation en intégrant dans le pôle multimodal les modes doux piétons et vélos avec une gestion des transports en communs.

Réalisation : création d'un pôle d'échange multimodal.

Budget : l'opération globale s'élèvera à 2 850 000 € HT, dont 70 % de subventions publiques prévisionnelles (SMTCO, Conseil départemental, Conseil régional, et l'Europe) et 30 % restant à la charge de la Ville. Les travaux débiteront en 2021 et se termineront en 2022.

4.2.6 : Cathédrale Notre Dame de Senlis

Opération de restauration des Grandes Orgues :

Objectifs : Au vu du caractère exceptionnel de cet instrument, la Ville a décidé d'entreprendre la restauration des grandes Orgues.

La volonté est de conserver un instrument polyvalent, pouvant s'inscrire dans des projets liés au rayonnement culturel local et dans des projets culturels.

Réalisation : Cette opération démarrée en 2017 par une étude préalable se poursuit en 2020 : les travaux sont en cours et la réception est programmée pour 2021.

Budget : Une opération globale estimée à 1 152 760.65 € TTC pour des recettes à hauteur de 926 631.28 €. Le Budget 2020 s'élève à 600 000 €

Opération du portail ouest de la Cathédrale Notre Dame de Senlis :

Objectifs : pouvoir rendre aux senlisiens et visiteurs l'accès au portail ouest de la cathédrale Notre Dame de Senlis en démontant la protection temporaire.

Réalisation : réalisation d'une étude climatique et lancement d'une étude architecturale.

Budget : une inscription pour 2020 de 50 000 €.

4.3 Projets en phase d'étude

4.3.1 Ecole Anne de Kiev

Une étude de faisabilité, cofinancée par la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, est en cours pour une étude de programmation urbaine pour tout l'îlot d'entrée de ville, et en particulier pour la pré-programmation fonctionnelle d'un groupe scolaire en remplacement de l'école Anne de Kiev, très dégradée. Cette étude amont doit permettre d'accompagner avec un chiffrage une décision d'élus en faveur d'une réhabilitation ou d'une démolition-reconstruction de l'école Anne de Kiev. Les suites en seront éventuellement une procédure de désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre courant 2021.

4.3.2 Réalisation d'un conservatoire de musique et de danse

Objectifs : Implantation du conservatoire de musique et de danse sur le site du quartier Ordener à proximité du Manège qui est déjà un pôle événementiel, dans le but de créer un pôle culturel digne des 500 élèves inscrits au conservatoire. Ce nouvel espace permettra d'accueillir les élèves dans des locaux adaptés, d'obtenir le label

Conservatoire à Rayonnement Communal et de proposer des cours de musique et de danse dans les meilleures conditions.

Réalisation : Une étude de faisabilité a été réalisée de décembre 2019 à février 2020, entièrement financée par la Banque des Territoires. L'année 2020 sera consacrée à la phase de programmation avant de lancer un concours d'architecte en 2021.

Budget : 60 000 € sont inscrits au BP 2020 pour la phase de programmation pour un investissement d'environ 5 300 000 € HT réparti sur 4 ans.

4.3.3 Création d'un Centre Technique Municipal

Dans le cadre d'une politique d'optimisation du patrimoine bâti, une réflexion est actuellement menée sur le regroupement de l'ensemble des services techniques sur un même site.

Une prospective foncière d'environ 10 000 m² est en cours.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2018 qui a abouti aux conclusions suivantes : 5 800 m² de surface extérieure, 3000 m² de construction pour un budget global de 5 800 000 € HT. Un délai de réalisation de 3 ans est à prévoir.

5. Conclusion

Grace à une capacité d'autofinancement nettement en hausse en 2019, fruit d'une évolution significative des recettes et une maîtrise des charges, la Ville peut continuer à mener les grands projets structurants qui lui permettront de renforcer son attractivité et son dynamisme.

Cette trajectoire sera poursuivie en 2020 permettant de conforter les opérations cours et d'engager les nouvelles inscrites à notre programme.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et le **Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire tenu sur la base de ce rapport détaillé portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.


Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis